

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

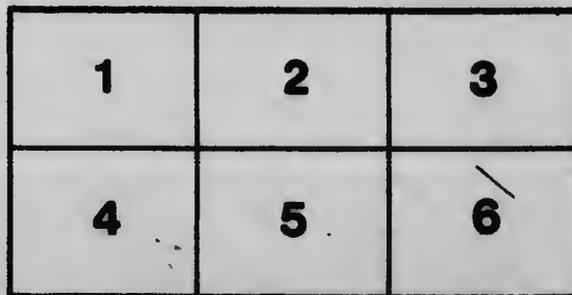
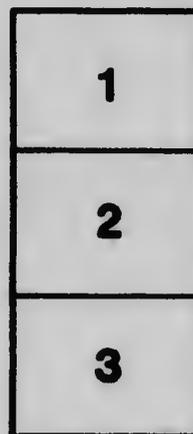
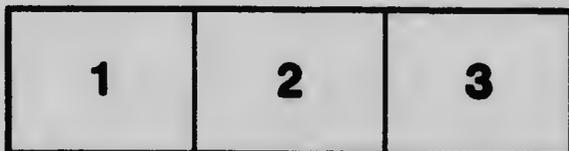
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

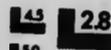
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.50

1.56

1.63

1.71

1.80

1.88

1.96

2.00

2.05

2.11

2.16

2.24

2.30

2.36

2.43

2.50

2.56

2.63

2.71

2.80

2.88

2.96

3.00

3.05

3.11

3.16

3.24

3.30

3.36

3.43

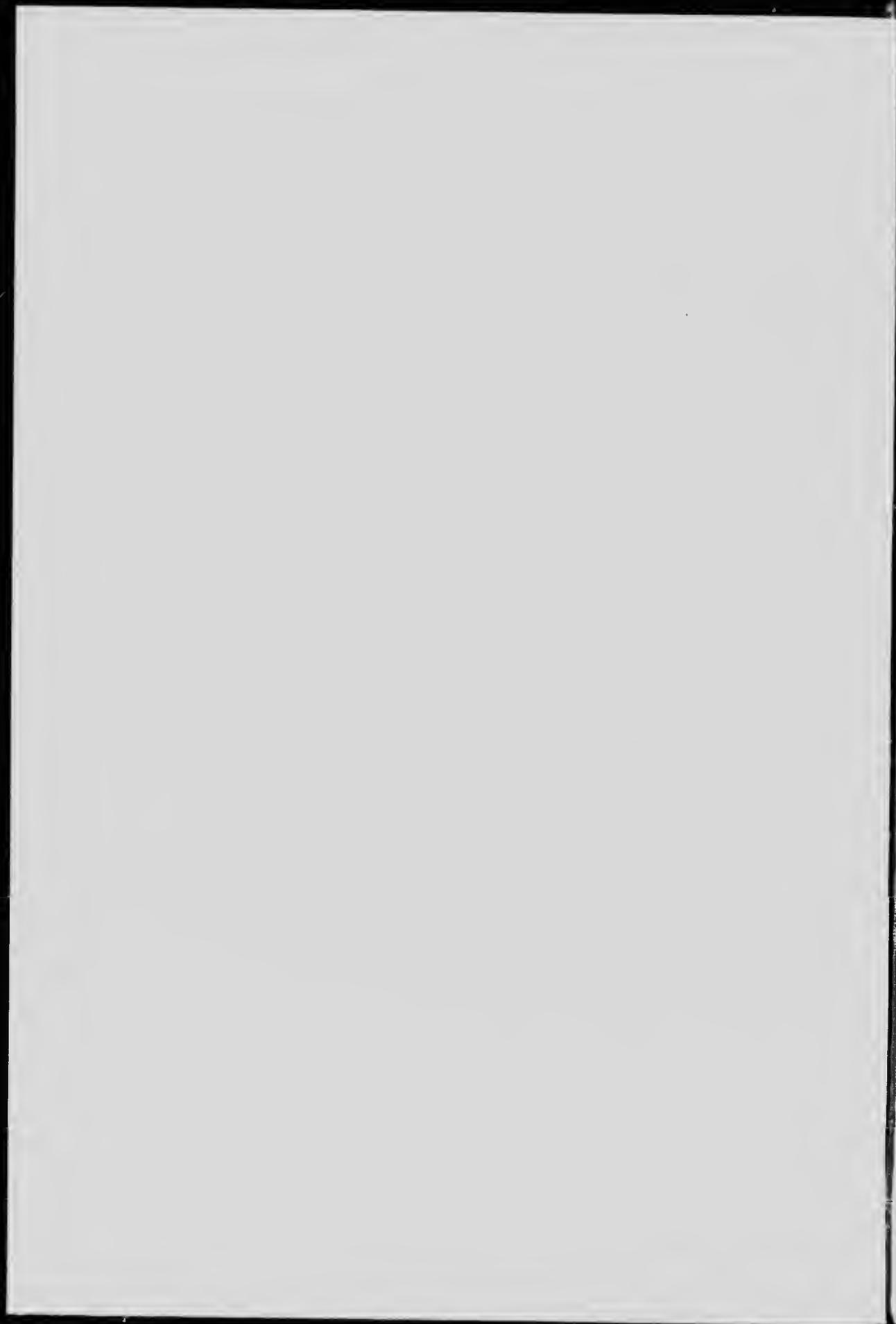
3.50

3.56



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



D
370.

3

10

Abbé Joseph N. DUPUIS

**Association des
Commissions Scolaires
de Montréal et de la Banlieue**

PREMIER CONGRÈS

sous la présidence de

Monseigneur G.-M. LePailleur

Compte-rendu général

370.

IMPRIMERIE GODIN-MENARD, 41, rue Bonsecours, Montréal.



Abbé Joseph N. DUPUIS

Association des
Commissions Scolaires
de Montréal et de la Banlieue

PREMIER CONGRÈS

sous la présidence de

Monseigneur G.-M. LePailleur

Compte-rendu général

IMPRIMERIE GODIN-MENARD, 41, rue Bonsecours, Montréal.

LA419

m6

A88

1915

Association des Commissions Scolaires de Montréal et de la Banlieue

**BUREAU DE DIRECTION
1914-1915**

PRESIDENT:

Monsieur G. M. LePailleur.

DIRECTEURS:

MM. Dr B. Bonnier (Hochelaga),

H. Chartrand (St-Edouard),

L. J. Lussier (St-Henri),

Dr Ernest Lauzon (St-Denis),

Arthur Corbin (Ste-Madeleine),

**M. l'abbé J. A. Bourassa, D.D., (Ste-Clotilde),
Secrétaire-trésorier.**

Visiteur des Ecoles: M. l'abbé J.-N. Dupuis.

PREMIERE CONVENTION GENERALE
de
L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES
DE MONTREAL

Sous le très distingué patronage de
Sir LOMER GOUIN, Premier Ministre de la Prov. de Québec
et de
Sa Grandeur Mgr BRUCHESI, Archevêque de Montréal.
Le dimanche, 31 janvier 1915.

PROGRAMME

MONUMENT NATIONAL

2 H. P.M.

Présidence de Monseigneur G.-M. LePailleur.

- I.—Notre système scolaire. — Honorable Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction Publique.
 - II.—"A travers nos classes". — Monsieur l'abbé J.-N. Dupuis, Visiteur des Ecoles.
 - III.—Moyens à la disposition des Commissaires pour rendre l'école primaire de plus en plus efficace. — Monsieur C.-J. Miller, Inspecteur pour le district de Montréal.
 - IV.—Importance de l'enseignement primaire. — M. C.-J. Magnan, Inspecteur Général des Ecoles de la Province.
 - V.—Allocution. — Sa Grandeur Monseigneur Georges Gauthier, Evêque auxiliaire de Montréal.
- Séance d'étude et de discussion au Cercle Paroissial: 8 h. p.m.

Séance d'ouverture

Le dimanche, 31 janvier, 1915, dans la grande salle des Fêtes du Monument National, s'ouvrait le premier congrès de l'Association des Commissions Scolaires de Montréal et de la Banlieue.

Monseigneur G. M. LePailleur, Président Général de l'Association, occupait le fauteuil d'honneur, entouré de S. G. Mgr Georges Gauthier, évêque-auxiliaire de Montréal, de l'Honorable Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction Publique, de M. C. J. Magnan, Inspecteur Général des Ecoles Primaires de la Province, de M. C. J. Miller, Inspecteur d'Ecoles, pour le district de Montréal, de M. l'abbé Dupuis, Visiteur des Ecoles, de M. l'abbé J. A. Bourassa, secrétaire-trésorier de l'Association des Commissions Scolaires.

Monseigneur G. M. LePailleur

Au-delà de 1300 personnes ont assisté à cette première Réunion.

Mgr LePailleur ouvre la séance en souhaitant la Bienvenue aux hôtes distingués de l'Association. Il remercie S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de la Province de Québec, d'avoir bien voulu accepter le patronage de ce premier Congrès de l'Association des Commissions Scolaires.

Nous sommes heureux de publier ici la lettre écrite, à cette occasion, par Sir Lomer Gouin.

Lettre de Sir Lomer Gouin

Cabinet du Premier Ministre.

Québec, 25 janvier 1915.

Monsieur l'abbé J.-N. Dupuis,
Visiteur général de l'Association des Commissions
Scolaires de Montréal, Montréal.

Cher monsieur l'abbé,

J'ai reçu votre lettre du vingt de ce mois, dans laquelle vous m'invitez à assister au congrès solennel que l'association des commissions scolaires tiendra au Monument National le trente-et-un janvier courant.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'aurais été heureux d'être présent à cette réunion des commissaires d'écoles et de leur souhaiter tout le succès que mérite leur dévouement à la noble cause de l'éducation en cette province. Je regrette que mes devoirs parlementaires et de nombreuses occupations me retiennent à Québec dimanche prochain.

Veillez, cher monsieur l'abbé, m'excuser auprès de messieurs les congressistes et agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

LOMER GOUIN

M. Alfred Duranleau, C.R.

Les orateurs du Congrès furent présentés par M. l'avocat Alfred Duranleau C.R. qui s'acquitta avec succès de cette tâche délicate. En quelques mots bien choisis, il invita successivement à prendre la parole, les quatre conférenciers inscrits au programme et S. G. Mgr Georges Gauthier, représentant S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal.

NOTRE SYSTEME SCOLAIRE

Honorable Boucher de la Bruère

Surintendant de l'Instruction Publique

M. le surintendant de l'Instruction publique félicite d'abord les commissaires et les amis de l'éducation de s'être rendus en si grand nombre à l'invitation de l'Association des Commissions Scolaires de Montréal.

M. B. de la Bruère traite les devoirs des commissaires d'écoles en vue de rendre de plus en plus efficace l'enseignement donné dans nos écoles. Il rappelle l'importance des fonctions de commissaire d'école qu'il place au-dessus de celles d'échevin ou de conseiller.

L'orateur décrit le fonctionnement du régime scolaire de Québec et des deux comités, catholique et protestant, qui régissent l'Instruction publique dans notre province. Dans Québec, on a confié à un surintendant le département de l'Instruction publique pour séparer cette grande cause de la politique et du patronage.

L'orateur en vient ensuite aux écoles qui sont le prolongement de l'éducation de la famille. C'est une grande erreur, dit-il, de penser que dans le domaine de l'Instruction l'Etat peut faire ce qui lui plaît. C'est aux pères de famille qu'incombe la régie de l'Instruction de leurs enfants.

Déclarant que le commissaire d'écoles a charge d'âmes, M. de la Bruère énonce les qualités requises pour qu'un citoyen soit un bon commissaire d'écoles: a) instruction suffisante, b) grand intérêt pour la cause de l'éducation, c) esprit pratique au sujet de l'administration des écoles, d) fonds considérable d'honnêteté, e) esprit de justice envers les instituteurs et les institutrices.

M. le Surintendant déplore l'insuffisance du salaire payé aux institutrices et dit de quelle manière se fait la distribution des primes accordées par le gouvernement aux commissions scolaires qui améliorent le sort des institu-

trices. Il appuie sur l'importance de l'oeuvre des bibliothèques scolaires, de l'enseignement agricole et de l'enseignement ménager. Il dit que la devise du commissaire d'école doit être: "Dieu, Famille, Patrie" et montre la Croix dominant l'école et la protégeant.

MOYENS A LA DISPOSITION DES COMMISSAIRES POUR RENDRE L'ECOLE PRIMAIRE DE PLUS EN PLUS EFFICACE.

Discours de M. C. J. Miller

Inspecteur d'Ecoles pour le District de Montréal.

M. le Président,
Monseigneur,
M. le Surintendant,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier le bureau de direction de l'Association des Commissions Scolaires indépendantes de m'avoir invité à prendre part à cette belle fête et je joins mes félicitations à celles de M. le Surintendant pour l'heureuse idée qu'il a eue d'organiser un congrès de commissaires d'écoles dans mon district d'inspection.

Je ne crois pas devoir insister sur l'importance de ces réunions où les pères et mères de famille, les représentants des contribuables et les instituteurs de plusieurs municipalités s'assemblent pour entendre des voix autorisées leur expliquer la loi scolaire, rappeler les devoirs des commissaires d'écoles ainsi que l'importance et la gravité de la mission que ces derniers ont à remplir.

Je sais par expérience quel bien ces congrès peuvent produire au sein de nos commissions scolaires et, à l'appui de cette déclaration, je pourrais vous citer par exemple ceux de Farnham et de Waterloo que j'ai eu le plaisir d'organiser en 1912. Dès l'année suivante, je constatais

dans mon ancien district une amélioration sensible sous plusieurs points : réparations ou constructions de nouvelles écoles, amélioration des mobiliers scolaires, nivellement des cours de récréation, augmentation du traitement des institutrices, une plus grande attention dans les engagements, par conséquent diminution du nombre des institutrices non-diplômées et relèvement du niveau intellectuel du personnel enseignant, bref, de meilleures écoles.

Messieurs, vous n'avez pas besoin de ces exemples pour comprendre toute la valeur de ces réunions voulues par le Dépt. de l'Inst. Publique, et encouragées par le gouvernement provincial, et puisque l'on vous a fourni l'occasion de profiter des enseignements d'un tel congrès, je m'en réjouis. Je suis convaincu qu'ici comme ailleurs il en résultera une attention plus grande portée aux choses de l'éducation. (Applaudissements).

Les moyens de rendre plus efficace l'oeuvre des commissions scolaires sont multiples et M. le Surintendant vient de vous les rappeler éloquemment, avec toute l'autorité attachée à sa haute fonction. Je me bornerai donc à faire quelques remarques d'une couleur locale.

Ayant déjà eu l'occasion de rencontrer les instituteurs et les institutrices lors de mes conférences pédagogiques de l'automne dernier, je m'adresserai spécialement aujourd'hui à MM. les commissaires.

Entre toutes les écoles, ce sont les écoles Primaires qui méritent la meilleure part de notre attention et de notre sollicitude. Elles sont la base de l'enseignement d'un peuple, elles supportent tout l'échafaudage de son instruction publique. Et comme dans la Province elles sont sous le contrôle immédiat des commissaires d'écoles, leur efficacité dépend, en très grande partie, du degré de connaissances que les Commissaires ont de leurs devoirs, du zèle qu'ils apportent dans l'accomplissement de ces devoirs et dans une large interprétation de la loi scolaire.

Après avoir entendu l'intéressante conférence de M. le

Surintendant je ne doute pas que vous soyez renseignés sur notre loi scolaire et sur vos devoirs de commissaires. Il suffira de mettre ses conseils en pratique pour rendre vos écoles de plus en plus efficaces.

Le premier moyen que je veux vous suggérer est indiqué au paragraphe 1er de l'art. 2709 :—“Il est du devoir des commissaires d'engager, pour enseigner dans les écoles sous leur contrôle, des instituteurs et des institutrices ayant les qualités requises par la loi.” Quelles sont ces qualités requises par la loi? —La principale, après la garantie de moralité dont vous a parlé M. le Surintendant, si la personne n'appartient pas à une communauté religieuse, c'est d'être porteur d'un diplôme accordé par une Ecole Normale ou le Bureau Central de cette Province. Ce diplôme est une garantie de compétence, puisque la personne qui l'a obtenu est censée être qualifiée pour remplir les fonctions d'instituteur. Remarquez bien qu'un titre de bachelier ou un diplôme d'un autre pays ou d'une autre Province — serait-ce même de l'Ontario — ne donne pas le permis d'enseigner dans les écoles publiques de Québec.

Avant d'engager un instituteur, il faut toujours s'assurer du genre du diplôme dont il est porteur.

Plusieurs de vos municipalités emploient des instituteurs et institutrices séculiers non-brevetés au terme de la loi. Cette année, il y en a environ 40, répartis dans les écoles de 20 municipalités de ma conscription. On ne doit pas attribuer ce fait à la guerre, puisque l'an dernier il y en avait presque autant, 48.

Ce nombre me paraît trop élevé et il me semble qu'il serait possible de le diminuer. D'abord, en gardant en place les maîtres et maîtresses bien qualifiés et qui donnent satisfaction aux autorités et aux parents. Le changement trop fréquent d'instituteurs nuit aux progrès des élèves. Il n'est pas nécessaire d'une longue argumentation pour faire comprendre cette vérité.

“Qui dit nouveau maître, dit nouvelle méthode, nou-

velle manière de procéder, de là, une perte de temps, un arrêt dans la marche du programme. L'expérience, qui vaut à elle seule toute la science de l'instituteur, ne s'improvise ni ne se donne : elle s'acquiert avec les années".

Ensuite en s'empressant de pourvoir aux positions devenues vacantes ; ne pas attendre à la fin des vacances, comme il est arrivé quelquefois.

Il est clair que les meilleurs sujets se placent généralement les premiers et que les personnes qui se présentent en septembre sont, à peu d'exceptions près, celles qui n'ont pas donné satisfaction dans une autre école.

Je ne crois pas étonner personne en disant que les instituteurs et institutrices non-diplômées se rencontrent principalement dans les écoles dirigées par les communautés religieuses, pour la raison bien simple que les communautés religieuses n'ayant pas assez de sujets pour répondre aux demandes qui leur sont faites — ce qui, entre parenthèses, prouve combien l'on apprécie leur oeuvre — sont obligées de confier une partie de leurs classes aux maîtres séculiers. Et comme le traitement, dont se contentent les communautés religieuses n'est pas suffisant pour le professeur laïque parce que la vie en commun coûte moins cher que celle du séculier et du père de famille, il en résulte que les personnes qui réellement veulent se faire une carrière de l'enseignement offrent leurs services ailleurs.

On a beau répéter que le gros salaire ne donne pas la compétence, ce que je concède volontiers pour ce qui est de l'enseignement, il n'en restera pas moins vrai qu'un salaire raisonnable enlève à l'instituteur une préoccupation que celui-ci ne saurait avoir pour bien réussir dans son oeuvre, qu'il lui donne du coeur à l'ouvrage, qu'il porte au dévouement, partant à mieux accomplir son devoir.

Il y a une autre cause qui explique la présence de maîtres et de maîtresses laïques non-diplômées dans les

écoles, c'est l'instabilité de la position dans quelques municipalités.

Pour remédier à cet état de choses, je suggère: 1o une fidèle observance de la loi et des règlements du comié catholique, lesquels décrètent que tous les instituteurs laïques même les sous-maitres, doivent être diplômés; 2o que les commissaires paient un salaire plus élevé à ces professeurs et qu'ils leur assurent une position stable aussi longtemps qu'ils donneront satisfaction.

Un autre moyen de rendre efficace l'oeuvre scolaire, c'est de prendre les mesures nécessaires pour que le cours d'études adopté par notre Comité catholique soit bien suivi dans chaque classe.

Les cours d'études primaires se divisent en 8 années, dont 4 pour le cours élémentaire, 2 pour le cours modèle et 2 pour le cours académique. Cependant très peu d'élèves parcourent les 3 cycles en 8 ans; la plupart prennent 10 à 12 ans et l'on constate que c'est dans les trois premières années du cours que les élèves demeurent le plus longtemps: quelquefois 3 ans en 1^{ère} année et 2 ans et 2^e année.

Comme la grande masse des enfants ne peut disposer que de 4 à 5 ans pour la fréquentation des écoles il faut faire tous les efforts pour qu'ils en profitent; c'est donc aux classes élémentaires qu'il faut attacher le plus d'importance.

En effet, les 80% au moins de nos enfants sont dans les 3 premières années du cours. En voulez-vous une preuve? Voici le tableau des élèves dans les différentes années dans les écoles primaires sous contrôle et indépendantes de mon district, tableau tiré de mes statistiques pour l'année 1913-1914.

Sur un total de 169 écoles sous contrôle et de 54 écoles indépendantes, il y avait:

| | | | | | | | |
|-------------|-----------|---|--------|--------|-----|-----|-----|
| En première | année | — | 33.142 | ou | les | 44% | |
| " | deuxième | " | — | 17.914 | " | " | 23% |
| " | troisième | " | — | 11.510 | " | " | 14% |

| | | | | |
|-------------|-----|--------|-----|-------|
| “ quatrième | “ — | 6.928 | “ “ | 8.6% |
| “ cinquième | “ — | 4.004 | “ “ | 5% |
| “ sixième | “ — | 2.225 | “ “ | 2.83% |
| “ septième | “ — | 1.264 | “ “ | 1.6% |
| “ huitième | “ — | 756 | “ “ | 0.97% |
| Total | | 77.743 | | 100% |

Ces chiffres ne doivent pas vous étonner. La même chose se rencontre dans les autres pays.

Je vous les ai cités pour vous faire voir l'importance des basses classes d'abord au point de vue du nombre.

Au point de vue pédagogique, sont-elles importantes?

Ecoutez ce que dit le Bulletin des études des Frères Maristes :

“Quelle est, à l'école primaire, la tâche entre toutes difficile, entre toutes importante? Celle qui exige la connaissance de la psychologie infantine et l'expérience pédagogique la mieux assurée? N'est-ce pas l'enseignement des tout-petits, des débutants? Faire éclore ces intelligences encore en germe, en provoquer l'épanouissement, n'est-ce pas l'oeuvre supérieure de l'éducation? Car il y a, dans cette matière, des ressorts d'une infinie délicatesse; une direction malhabile peut les pousser, les rendre inertes, en compromettre le développement pour longtemps, sinon pour toujours.”

Les commissaires, les directeurs et directrices d'écoles se rendent-ils compte de la grandeur et de la difficulté de cette tâche? Il est permis d'en douter dans bien des cas. En effet, à quels maîtres est confié l'enseignement si délicat, si important des débutants? Est-ce aux maîtres les meilleurs, aux praticiens les plus consommés? Pas toujours.

Les petites classes sont trop souvent confiées à des maîtres inexpérimentés à des jeunes gens qui font leurs premiers pas vers la carrière, ou encore à des instituteurs considérés comme les moins capables.

Voilà une des causes qui paralysent les progrès dans les basses classes; il y en a une autre, c'est le trop grand

nombre d'écoliers et de divisions dans ces mêmes classes.

Mais, me direz-vous, quels moyens prendre pour faire disparaître cette lacune? Je réponds: confier la direction des basses classes à des professeurs habiles, expérimentés et qui aiment tout particulièrement l'enfance, afin qu'ils soient en état de justifier l'emploi de leur méthode et d'en appliquer l'action sur les cerveaux infantiles.

Ensuite, limiter le nombre d'élèves dans les classes élémentaires.

Savez-vous, messieurs les commissaires, que la loi scolaire vous fait un devoir de ne pas confier 70, 60 élèves et quelquefois plus à un seul professeur. En effet, l'Art. 30 des Règlements du C.C. vous demande d'engager deux maîtres pour chaque présence, moyenne de plus de 50 dans les écoles élémentaires et de plus de 40 dans les écoles modèles ou académiques. Pourquoi cela? Parce que même le bon maître, malgré toute son habileté et son dévouement, ne peut réussir à faire progresser suffisamment tous ses élèves lorsqu'il en a trop.

Pour obtenir de meilleurs résultats dans les classes élémentaires, je considère qu'il ne doit pas y avoir plus de 30 à 35 enfants comme présence moyenne.

Avec ce nombre, le maître pourra suivre plus aisément tous ses élèves, développer harmonieusement chacune de leurs facultés et féconder leur jeune intelligence. Alors les promotions des jeunes se feront plus vite; la vie qui déborde dans ces petits êtres ne s'arrêtera plus au seuil de l'école et un plus grand nombre d'entre eux pourront atteindre plus rapidement le niveau de classes supérieures. Si l'effectif des basses classes est très considérable, celui des hautes classes ne l'est pas.

Il n'est pas rare, en effet, de ne voir dans la classe supérieure de la plupart de nos écoles que 10,5, et même 3 élèves. Qu'arrive-t-il dans ce cas? On réunit dans cette classe des élèves d'une ou de deux autres années du programme. Alors le maître est obligé d'enseigner à des élèves qui appartiennent à deux ou trois années différentes.

Nécessairement, son temps est fractionné entre ces différents groupes et leurs progrès sont plus lents.

Ne serai-il pas temps, Messieurs les commissaires, de songer à centraliser les élèves des cours modèles et académiques de plusieurs écoles situées dans l'étendue d'un certain rayon, lorsque chacune de ces écoles ne peut faire venir assez d'élèves pour constituer une bonne classe d'un même degré.

Ceci créerait une noble émulation parmi les maîtres et les écoliers.

La chose se fait déjà dans une partie des écoles de la Cité de Montréal, et elle réussit très bien. Pourquoi ne réussirait-elle pas ailleurs?

Permettez, Messieurs, que j'attire votre attention sur un autres de vos devoirs et je termine.

Le paragraphe 4 de l'art. 2,709 vous prescrit le devoir d'exiger que, dans vos écoles sous contrôle, on ne se serve que de livres approuvés par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique de cette province.

Et comme nous avons des manuels autorisés pour l'enseignement de toute matière qui requiert la mise d'un livre de texte entre les mains des élèves, je ne vois pas pourquoi vous tolérez des manuels étrangers, manuels qui peuvent être très bons pour les enfants du pays, de la province où ils sont imprimés, mais qui ont le gros inconvénient de ne pas être faits pour s'adapter aux écoles de chez-nous.

Oui; ne permettons que l'usage de livres approuvés par notre Comité catholique et autorisés pour cette province parce que nous avons toutes les garanties qu'ils sont bien faits, mais surtout parce qu'ils ont été pensés pour des cerveaux canadiens, écrits par des Canadiens et pour des Canadiens. (Applaudissements).

Voilà, Messieurs les commissaires, autant de moyens que la loi met à votre disposition pour rendre votre oeuvre de plus en plus efficace.

En opérant ces quelques réformes qui m'ont été sug-

gérées par la visite de nos écoles, vous contribuerez beaucoup à l'avancement de l'instruction publique dans notre province, ce qui est votre devoir le plus impérieux.

Comme catholiques, nous ne devons pas avoir peur du progrès, car le progrès est la plus belle manifestation du catholicisme.

Nos écoles doivent conserver le premier rang dans ce pays et elles le conserveront si vous le voulez.

"A TRAVERS NOS CLASSES"

Discours de M. l'abbé J. N. Dupuis,

Visiteur des écoles.

Messeigneurs, (1)

Monsieur le Surintendant, (2)

Mesdames, Messieurs,

Ma première parole sera un mot de gratitude. Je profite de cette occasion solennelle pour dire un cordial merci à l'association des Commissions Scolaires de Montréal, qui, il y a trois ans, me choisissait comme visiteur-général des écoles. C'était un honneur, puisque c'était une marque de confiance. C'était surtout un fardeau et une lourde responsabilité.

Ce mandat que vous m'avez confié, j'ai essayé de le remplir, avec tout le dévouement dont j'étais capable. Je suis revenu aux manuels de ma première enfance. J'ai fait connaissance avec des livres nouveaux. J'ai donné une sincère accolade à deux vieilles amies que je n'avais pas vues depuis longtemps: *l'Arithmétique* et *la Syntaxe*.

(1) S. G. Mgr George Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, Mgr G. M. LePailleur, Président de l'Association des Commissions Scolaires de Montréal.

(2) Honorable Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction Publique dans la Province de Québec.

Et escorté de ces deux vénérables compagnes dont l'une si exigeante, et l'autre si capricieuse, je me suis dirigé vers les écoles. (Rires et applaudissements.)

Bien souvent, depuis lors, je vous ai adressé des rapports que je puis classer en trois catégories : il s'agit de toutes les écoles d'une commission; ou bien d'une école en particulier; ou plus spécialement d'une classe ou de telle matière quelque peu en souffrance. Car, lorsque vous m'appeliez à cette fonction, je ne sache pas que l'on m'ait remis entre les mains un encensoir. Vous ne m'avez pas nommé thuriféraire, vous avez voulu avoir un rapporteur impartial et véridique. (Appl.)

Le pauvre visiteur ! On l'a comparé, quelques fois, à un "coup de fouet". J'accepte l'éloge. Le coup de fouet qui réveille, qui stimule et qui fait avancer. (Appl.)

Et aujourd'hui, vous me demandez une fois encore, mes impressions. J'ai intitulé cette conférence : "A travers nos classes". J'aurais pu mettre en sous-titre : "Lacunes et points faibles". On l'a dit avec vérité. L'on ne parle pas de systèmes scolaires parfaits. Il y en a seulement de moins imparfaits les uns que les autres. A plus forte raison, la chose est-elle encore plus vraie lorsqu'il s'agit des écoles elles-mêmes. Et cependant, lorsque j'ai fait mes premières visites j'ai été émerveillé de la beauté et du confort des établissements scolaires. Instinctivement je me reportais vers le passé. Je rêvais à 1880 et à 1881 alors que petit enfant, nous suivions les classes, dans un modeste troisième étage transformé en école, et cela en plein centre de Montréal.

LE PASSE ET LE PRESENT

En parcourant ces 72 écoles dont quelques-unes sont de véritables palais — que de souvenirs historiques me hantaient la mémoire et l'imagination. Je songeais à l'érection de l'école du Plateau qui fut tout un événement dans notre bonne ville de Montréal. Je voyais arriver les Frères des Ecoles Chrétiennes en 1837. Et avant eux

j'admiraient les vénérables prêtres de Saint-Sulpice, dirigeant l'enseignement des petits garçons dans presque toute l'île de Montréal. Et cela durant près de deux siècles, puisqu'exactement, en 1666 le Rév. Messire Gabriel Souard commençait à établir des écoles à Bon-Secours, aux Recollets, à St-Henri, à la Côte des Neiges et à la Côte Visitation. — Et ces écoles ne ressemblent guère à celles de Maisonneuve, par exemple, que le feu s'acharne à détruire et que la Commission reconstruit encore plus belles. (1) J'ai eu souvent cette vision : Marguerite Bourgeoise enseignant dans une des tours historiques que l'on voit encore près du Grand Séminaire — la vénérable fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, expliquant l'alphabet et le catéchisme — en 1653 — à Jeanne Loyse et à Jean Desroches, les premiers écoliers de Ville-Marie. (Appl.)

Ce sont nos ancêtres que vous venez d'acclamer. Songez aux luttes de nos aïeux pour garder — après la conquête — la liberté d'enseignement et la petite école confessionnelle. Ils se groupent autour de leurs curés. Tout en respectant le pouvoir établi, ils résistent, avec énergie, à toute tentative d'accaparement. Ils comprennent que le seul moyen de conserver leur nationalité faible et menacée, c'est de procurer à leurs enfants une formation catholique et française. Cette défense de la petite école par nos pères, ce n'est pas simplement de l'histoire, c'est de l'épopée sublimement vécue.

Et maintenant, que voyons-nous? Une ville immense qui grandit chaque jour — comptant plus de 80 paroisses dont quelques-unes ont 15,000 âmes. Et partout, au Nord, à l'Est, à l'Ouest, j'aperçois le clocher paroissial et tout autour de l'église une — deux ou trois écoles — surmontées de la croix — pourvues de tout l'outillage moderne — et érigées grâce à l'intelligence, à l'esprit progressif et à

(1) En moins d'un an, deux magnifiques écoles de Maisonneuve sont devenues la proie des flammes.

la générosité des Commissions Scolaires groupées actuellement en cette enceinte. (Applaudissements.)

Mais ce ne sont pas seulement les murs qui font l'école, c'est le personnel enseignant, c'est la clientèle, c'est l'éducation qu'on y donne.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Dans la presque totalité des écoles que j'ai l'honneur de visiter, ce sont des religieux et des religieuses qui sont chargés de l'enseignement.

Sept communautés de Frères s'occupent de l'instruction des petits garçons. Je les vois représentées ici dans cette salle, et je suis heureux de les saluer du haut de cette estrade: Frères des Ecoles Chrétiennes, Clercs de St-Viateur, Frères de Ste-Croix, Frères du Sacré-Coeur, Frères Maristes, Frères de l'Instruction Chrétienne, Frères de St-Gabriel.

Il est un mot qui m'a toujours frappé. En France, lors de la grande tourmente révolutionnaire, la Révolution elle-même a écrit dans le préambule de la Loi du 18 août 1792: "Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont bien mérité de la Patrie." Hélas! La France les a, plus tard, méconnus et chassés. Qu'importe. L'ingratitude ne supprime pas le bienfait. Quant à nous, nous savons apprécier la capacité et le dévouement des Frères de nos différents instituts. Nous faisons nôtre la déclaration de la Révolution: "Les Frères des Ecoles ont bien mérité de la Patrie," mais nous ne la bifferons pas d'un trait de plume. Nous voulons la graver, en lettres d'or, dans les diptyques de notre histoire nationale.

Nous comptons huit communautés de femmes qui enseignent à nos enfants: Congrégation de Notre-Dame, Soeurs Grises, Soeurs de la Providence, Soeurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, Soeurs de Ste-Croix, Soeurs de Ste-Anne, Petites Soeurs Franciscaines de Marie. Ce que nous oublions trop, nous de Montréal, c'est que toutes ces communautés, à part la dernière, sont nées ou se sont

développées dans la belle et religieuse cité de Maisonneuve. Ce sont des fondations essentiellement mont-réales. Ici se trouvent les maisons-mères et les noviciats. Je hais le chauvinisme, parce qu'il est étroit, mesquin, égoïste et vantard. Mais, il me semble que nous ignorons trop les gloires de notre ville. (App.)

Il est un nom que je veux prononcer ici, c'est celui d'Ignace Bourget, 2^{ème} évêque de Montréal. C'est lui qui a été le grand prévoyant de l'avenir. C'est lui surtout qui en a été le pourvoyeur. Il a compris la charité corporelle et spirituelle. Il a aussi compris la charité intellectuelle.

Ces religieux et ces religieuses emploient un certain nombre d'auxiliaires laïques auxquels je suis fier de rendre un témoignage satisfaisant. D'ordinaire on leur confie les classes des "tout-petits". C'est dire bien haut leur dévouement et leur compétence. De l'aveu de tous, c'est la tâche la plus ingrate et la plus difficile, mais peut-être la plus consolante et les heureux résultats.

NOTRE CLIENTELE SCOLAIRE.

Notre clientèle scolaire est plus homogène dans les quartiers de l'ancienne banlieue que dans le centre actuel de Montréal. Et c'est là un vrai bienfait. A ma dernière visite, je comptais 27,122 enfants. L'on s'est plaint amèrement de ce que les enfants quittaient l'école à 10 ou 11 ans. J'ai voulu faire un peu de statistique. Sur 27,122 enfants, 7,525 ont 12 ans ou plus, soit une proportion de $27\frac{3}{4}$ pour cent. Encore ici, il y a un sensible progrès.

Au demeurant, ce sont les plus jeunes qui composent la majorité des classes, et le contraire est matériellement impossible, à moins d'envoyer les enfants à l'école après leur huitième année révolue. Huit ans! c'est un âge déjà bien fécond. Avez-vous déjà remarqué à ce qu'on rencontre d'ouverture et de curiosité dans un enfant de 8 ans. Comme une fleur qui vient d'éclorre, immaculée et toute

merveille, il cherche, d'instinct, le soleil de la vérité. Ses lèvres s'entrouvent et les mots leur manquent encore pour tout dire, mais que de questions ingénues et profondes ! L'enfant a besoin de tout savoir. Ses pourquoi naïfs et inattendus embrassent tout l'univers.

Et le premier aliment que nous lui donnons, c'est la langue maternelle, ramenée, bien entendu, à ses règles capitales et à son orthographe usuelle — c'est le catéchisme, cette première et dernière philosophie de l'homme — les premières règles du calcul — les grandes lignes de la géographie — l'Histoire Sainte, qui bien expliquée devient l'histoire anticipée du Christ et l'histoire de toutes les âmes, puis l'histoire du Canada qui est l'histoire de notre cher pays.

Et au fur et à mesure se donnent les leçons de choses, c'est-à-dire toutes les notions que peut désirer un enfant. Toutes les réponses aux questions qu'il se pose sur les hommes et sur les animaux, sur les pierres et sur les arbres, sur les aliments et sur les instruments, en un mot, sur les choses de la terre et sur les choses du ciel.

A cet âge si intéressant qu'on appelle "l'âge des notions" succède un autre âge, moins expansif, moins gracieux, mais encore plus fécond. C'est "l'âge de la mémoire". Entre 11 et 14 ans, l'intelligence, si elle est bien préparée est capable de tout comprendre et de tout retenir. C'est alors que nous plaçons les connaissances qui sont comme le pain et l'eau, tout à la fois indispensables à la vie et sans attrait pour les sens, je veux dire les théories grammaticales, la science des règles, des préceptes, des formules, des mots, des dates et des faits. C'est le moment des luttes épiques contre la grammaire et le dictionnaire, contre les chiffres et les lignes, et de s'assurer une fois pour toutes, ces connaissances techniques et instrumentales qui sont pour l'intelligence ce que sont les outils pour le travail des mains.

QUALITES DE L'EDUCATION.

Voilà pour l'instruction. Ce n'est qu'une partie du programme et la moins importante. Ce qui doit primer c'est l'éducation. L'instruction développe et orne l'intelligence. L'éducation forme le jugement et la volonté. Un jugement sûr et une volonté forte sont plus féconds que les plus merveilleuses mémoires.

Mais ici attention. Nous ne voulons pas anéantir dans l'enfant toute personnalité. Nous apprenons à l'enfant à se gouverner, puisque demain il sera son propre gouverneur. Nous lui apprenons à nager, puisque demain il sera jeté dans la pleine mer sans autre sauveteur que lui-même. C'est pour cela que nous crions : à bas l'élevage ! Vive l'éducation ! Nous lui apprenons ce qu'il y a de plus utile au monde, l'obéissance, mais non pas l'obéissance du chien couchant, pas même l'obéissance du cheval de manège, mais l'obéissance de l'homme raisonnable et libre. Personne n'estime l'obéissance autant que moi. C'est la base de toute société. L'enfant doit obéir. Mais à côté de ces principes qui sont la loi de celui qui obéit, il y a les devoirs de celui qui commande, c'est de ne promulguer jamais que des lois justes et de les appliquer toujours justement. L'enfant n'est pas à nous, ni pour nous. C'est une créature libre. Son bonheur c'est de pouvoir faire sa volonté. Habitons-le donc à vouloir et à vouloir énergiquement et à vouloir toujours le bien.

Education sociale formant l'enfant à la "régularité" et à l'"exactitude". Ici je touche une question bien délicate : l'assiduité à l'école. Il faut tenir compte de notre climat si rigoureux, surtout pour les enfants des classes inférieures. Dans les classes supérieures, j'ai constaté un réel progrès. Un moyen efficace de contrôle pour le maître, c'est d'envoyer immédiatement une carte postale aux parents les avertissant de l'absence de leur enfant.

C'est une légère dépense pour la commission, mais qui rapporte les plus heureux fruits.

Education sociale formant l'enfant à l'"économie". Nous ne saurons jamais trop encourager les "Caisses Scolaires". Je citerai au tableau d'honneur la commission du Saint-Enfant-Jésus — au risque de blesser la modestie de son président — où 38,000 dollars ont été déposés durant moins de 8 ans. (1)

Education sociale formant l'enfant à la "charité" — ce grand devoir de la vie publique. Comment passer sous silence l'école St-Louis, dirigée par les Clercs de St-Viateur, où fonctionne déjà une petite Société de St-Vincent de Paul: Des enfants visitent d'autres enfants malades ou pauvres. Et je suis fier de raconter ce fait en présence de M. l'Inspecteur Général, qui est, en même temps, Président Général de la St-Vincent de Paul, au Canada. (2)

Education sociale formant l'enfant à la "politesse", c'est-à-dire à l'oubli de soi pour les autres. Quand je dis d'un élève, même d'une classe: il y a là une exquisite politesse. Pour moi ce n'est ni un mot suranné, ni un mince éloge. Car l'expérience le prouve: les enfants polis font seuls les jeunes gens polis. La politesse est comme le piano. Si on ne l'apprend pas de bonne huere, on ne l'apprend jamais. Je parle ici de la vraie politesse, non pas de la politesse phraseuse qui n'est bien souvent qu'un mensonge, ni de la politesse quêteuse qui ressemble à un placement; mais la politesse sincère qui se présente avec ses compagnes naturelles: la distinction des manières et l'élégance du langage, qui produit cette habitude charmante qu'on appelle la prévenance, — qualité à la fois physique et morale, — la politesse de ce petit enfant de

(1) Mgr G. M. LePailleur.

(2) M. C. J. Magnan, Inspecteur Général de l'Enseignement Primaire et des Ecoles Normales, dans la Province de Québec.

sept ans, dont on voit l'image dans certain livre de lecture. Il rencontre un pauvre, très vieux et très infirme. Sa mère lui donne un sou pour qu'il le porte au vieux pauvre. mais, avant de le lui remettre, il ôte d'abord sa petite casquette et le salue. Quel enseignement profond ! C'est l'aumône du coeur ajoutée à l'aumône de la main. Comme il nous dit clairement, sans le savoir, ce cher petit, d'honorer dans tout être humain une créature de Dieu et un frère de douleur.

QUE L'EDUCATION SOIT NATIONALE ET PATRIOTIQUE.

Je voudrais que l'éducation soit encore plus nationale et plus patriotique.

Et ici, sans sortir du milieu scolaire — on n'a qu'à suivre le programme d'études — qui met à notre disposition quatre excellents moyens.

1. L'Histoire du Canada. Faisons connaître davantage nos origines, nos luttes, nos victoires. Passons en revue nos gloires religieuses, nos gloires militaires, nos gloires politiques, nos gloires littéraires.

2. L'Instruction Civique. C'est encore une matière obligatoire. Et certes, le programme a parfaitement raison. Si nous voulons servir notre pays avec loyauté et fidélité, il faut en savoir la Constitution et les Institutions. Le Droit Public dont nous jouissons a été inscrit, article par article, dans la Constitution Canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parlementaires gigantesques. Ne craignons pas de le dire à nos enfants.

3. La géographie de notre propre pays. Nous le connaissons à peine. Plaçons-nous surtout au point de vue économique. L'Agriculture sous toutes ses formes. L'Industrie extractive et manufacturière: métaux, tissus, aliments, cuirs, bois. Le Commerce: importation et exportation.

tation. — Nos ressources sont immenses, il n'y a qu'à les exploiter.

4. Notre langue: Gardienne de notre nationalité. S'il est un point sur lequel, je suis, sans cesse, revenu, au cours de mes visites, c'est bien celui-là. Sans doute, nous croyons à l'efficacité de tous les congrès tenus en ces dernières années. Mais ce qui vaut encore mieux, c'est d'aller trouver l'enfant chez lui — dans sa petite classe — non pas en une Distribution de Prix, quand tous les esprits sont aux récompenses — mais, un jour ordinaire, c'est de faire irruption dans une classe, de faire parler les enfants, de les corriger, de leur dire: "Mes petits amis, je vous en supplie, parlez mieux votre langue et plus tard vous saurez l'écrire passablement." La conversation et la rédaction sont intimement liées. Je demande aux professeurs de faire parler davantage les enfants. Pour l'enfant, apprendre à s'exprimer, c'est aussi, du même coup, apprendre à penser. Les mots sont inséparables des idées. Etendre son vocabulaire, c'est agrandir, en même temps, son horizon intellectuel. Il ne faut jamais indiquer à un enfant une page à lire, à écrire, surtout à apprendre par coeur, sans en expliquer littéralement tous les mots.

Le grand moyen d'aimer sa langue c'est de la mieux parler et de la mieux écrire.

CETTE EDUCATION EST-ELLE PRATIQUE ?

Mais cette éducation est-elle vraiment pratique ?

Qu'entendez-vous par le mot pratique? Une éducation qui facilite à l'enfant de "faire son chemin dans le monde", plus tard — une éducation qui lui permette d'être un bon ouvrier, un comptable sérieux, un contremaître intelligent, un industriel, un commerçant. Mais oui, notre programme est une excellente préparation. L'éducation donnée est pratique.

1° Mais, parents qui m'écoutez — elle le serait bien davantage si vous ne reteniez à la maison vos enfants, sous les plus futiles prétextes.

2° Elle le serait encore beaucoup plus, si vous surveilliez vos enfants, si vous les obligiez à apprendre leurs leçons et à faire leurs devoirs, sous vos yeux; si vous les aidiez, quelque peu, dans ce travail.

Quelques Commissions Scolaires n'ont pas craint de faire des sacrifices pécuniaires considérables, afin de procurer aux enfants une couple d'heures d'étude, par jour, à l'école même.

3° Cette éducation serait pratique et vraiment fructueuse, si vous ne retiriez pas vos enfants de l'école, après une troisième ou une quatrième année. Il m'est arrivé de faire, au mois de juin dernier, le tour de plusieurs classes de garçons. J'ai supplié les élèves de 3ème de revenir, l'année suivante, en 4ème; ceux de 4ème de revenir en 5ème et ainsi de suite. Il faut se mettre aux genoux des enfants et bien souvent des parents pour obtenir ce résultat, comme si l'instruction n'était pas le plus riche capital et le plus précieux héritage.

Regardez ce qui se passe dans le monde entier: partout se déploie une prodigieuse activité d'intelligence qui est l'honneur et la gloire de notre temps. L'instruction crée les individualités supérieures. Dans la lutte pour la vie, dans ce combat acharné pour satisfaire aux besoins pressants de l'existence, à l'heure actuelle — la victoire appartient aux plus instruits.

VERS LE PROGRES

Dieu merci, l'on comprend, de plus en plus, la nécessité de l'instruction, en certains quartiers de notre ville. Les élèves du Cours Modèle sont beaucoup plus nombreux. Ceux du Cours Académique comptent maintenant. Je citerai un exemple, entre plusieurs. La Com-

mission de St-Edouard compte, cette année, 95 élèves dans le Cours Académique, dont 61 garçons et 34 filles.

Par "éducation pratique" vous entendez, j'imagine, les chiffres, la tenue des livres, l'anglais, la correspondance commerciale, la sténographie, la dactylographie, la télégraphie, les éléments de la physique et pour les filles, l'enseignement ménager. Nous avons tout cela. Il y a une classe dite commerciale dans chaque académie. La tenue des livres et la comptabilité y sont en honneur.

L'anglais est enseigné partout: Plusieurs communautés, cette année, ont fait venir des Etats-Unis ou d'Ontario des maîtresses spéciales qui ne s'occupent que de l'anglais. L'on emploie les méthodes les plus récentes. L'an dernier, j'ai distrait 100 dollars de mon modeste budget, et j'ai donné, dans chaque école, un prix à l'élève qui avait le mieux réussi dans l'étude simultanée du français et de l'anglais.

La sténographie française et anglaise est aussi à l'ordre du jour. La dactylographie est également enseignée aux garçons et aux filles. A l'Académie St-Joseph d'Hochelaga j'ai compté 72 petits garçons déjà habiles dactylographes.

Et la télégraphie. Allez à cette même académie, vous trouverez une station télégraphique, et vous verrez à l'oeuvre 24 télégraphistes. (1)

Avant Noël dernier, je visitais l'école de Notre-Dame des Victoires, dirigée par les Frères du Sacré-Coeur. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver au fond d'une classe un appareil de télégraphie sans fil. L'on pouvait communiquer ainsi avec l'Ecole Meilleur, ce qui prouve que nous entretenons avec la Commission Centrale les relations les plus intimes (rires) et les meilleures.

Et les éléments de la physique. Donnez-vous la peine d'aller visiter l'Académie St-François-Xavier ou le collège

(1) Cette installation a coûté cinq cents dollars à la Commission Scolaire d'Hochelaga.

de Ste-Elisabeth, (1) vous trouverez un cabinet de physique parfaitement équipé.

Et l'enseignement ménager: travaux manuels, couture, art culinaire, tenue de maison. Tout cela est maintenant au programme avec une installation de tout premier ordre.

Et les leçons d'hygiène. Je sais une commission scolaire qui a nommé deux professeurs d'hygiène, excellents médecins dans une de ses écoles, celle-là même où nous aurons, tout à l'heure, nos agapes fraternelles. (2)

L'hygiène prône avec raison la gymnastique, le service militaire, les jeux. C'est peut-être ce dernier item qui manque à un plus grand nombre d'écoles. Messieurs les commissaires, profitez de la baisse de l'immeuble pour procurer à vos enfants des terrains de jeux (rires). Une école modèle, sous ce rapport, c'est l'Académie St-Léon de Westmount.

Que ceux qui répètent à tout venant que nos écoles ne donnent pas une éducation pratique, se donnent donc la peine de constater par eux-mêmes. Je les invite à m'accompagner dans mes visites durant une quinzaine de jours, et leur verdict ne manquera pas de nous être favorable.

GARDONS A L'ECOLE SON CARACTERE ESSENTIELLEMENT RELIGIEUX.

Depuis le commencement de l'horrible guerre qui sévit actuellement en Europe, il est un petit pays qui a excité l'admiration du monde entier, et dont la bravoure et l'héroïsme soulèveront les applaudissements des siècles futurs. C'est la Belgique. Connaissez-vous sa devise: "L'union fait la force". Que ce soit aussi notre devise !

(1) Ces deux importantes institutions sont dirigées par les Frères de l'Instruction Chrétienne.

(2) Commission Scolaire du T. S. Enfant Jésus.

Soyons unis. Groupons-nous autour de l'école. Gardons-lui son caractère essentiellement religieux.

Lorsque chaque matin, je commence une course nouvelle à travers les classes, j'accomplis ce pieux pèlerinage avec le plus grand respect. Je me dis : L'enfant est un dépôt, une faiblesse, une chose sacrée ; il est surtout un germe. Il est l'espoir de la famille, de la société, de la Patrie.

Un grand peintre du siècle passé, Ingres, disait à ses élèves au milieu de ses toiles inspirées par la Religion : "On m'a reproché d'avoir fait de mon atelier une église. Eh bien ! qu'il soit une église ! un sanctuaire consacré au culte du Bien et du Beau !"

Messieurs les Commissaires, que chacune de vos écoles, que chacune de vos classes, soit aussi un temple, un sanctuaire, le sanctuaire de la Science et de la Vertu, et que tous ceux qui en sortent soient les propagateurs de l'Honneur et de la Vérité.

IMPORTANCE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Discours de M. C. J. Magnan,

*Inspecteur Général des Ecoles Primaires dans la
Province de Québec.*

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'aimable invitation qui m'a été faite de traiter devant vous le sujet indiqué au programme : "Importance de l'école primaire". Nul auditoire ne me semble mieux préparé que celui à qui j'ai l'honneur de m'adresser en ce moment pour entendre parler de nouveau du rôle de l'école primaire, de sa mission sociale, en un mot de son importance.

D'ailleurs, la conférence de M. le Surintendant de l'Instruction publique vous a déjà démontré que l'école est un grande chose au point de vue national et religieux, j'ajouterai au point de vue économique, puisque ceux —

vous, MM. les commissaires, — qui ont mission de par la loi, au nom des pères de famille, d'organiser et de diriger les écoles dans la localité, sont placés au-dessus de tous les autres officiers municipaux.

MISSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ces écoles, messieurs, que vous avez à créer, organiser et diriger ont pour mission l'«Education complète» de l'enfant. Elles ne sauraient se contenter d'instruire, c'est-à-dire d'orner l'intelligence, car elles doivent surtout former le cœur et la volonté; elles doivent aussi s'intéresser à la santé des élèves et à leur culture physique.

L'Education, c'est le but de l'école; c'est le tout. En effet, d'après Mgr Dupanloup. «L'Education doit former l'homme dans l'enfant: faire de l'enfant un homme; l'instituer dans la vie homme fait.» (1)

Comme l'école est le prolongement de la famille, tout le problème de l'Education l'intéresse: Education physique, éducation intellectuelle, éducation morale ou disciplinaire, éducation religieuse.

Celle-ci n'est pas la moindre, bien que je la nomme la dernière. Au contraire, elle résume toutes les autres, elle doit les pénétrer, elles les domine. «C'est la religion seule qui fait de l'Education tout entière, une école de respect» (2). Écoutons cet aveu arraché à l'éminent philosophe protestant, Guizot: «Le Catholicisme est la plus grande, la plus saine école de respect qu'ait jamais vue de monde.»

On le voit, le rôle dévolu à l'école primaire est noble, beau, grand mais aussi, difficile. N'embrasse-t-il pas, en effet, étant donné l'objet de l'éducation, «le développement progressif et harmonique des facultés physiques, in-

(1) «De l'Éducation», Dupanloup, j. 137.

(2). Mgr Dupanloup.

tellectuelles, morales et religieuses?" (3) Et cette tâche, l'école doit l'accomplir de concert avec les parents des élèves, suppléant au besoin à l'insuffisance de la préparation des premiers, qui, parfois, entravent l'oeuvre de la bonne éducation par leur négligence ou leurs mauvais exemples.

LE ROLE DE L'INSTITUTEUR

Ah! le rôle de l'école primaire comme il est important! La tâche de l'instituteur comme elle est sublime, mais aussi difficile! Ecoutez, Messieurs, ce que l'un des plus grands éducateurs belges de notre temps dit de "la mission de l'instituteur":

"L'instituteur a pour mission de donner à ses élèves l'éducation physique, intellectuelle et morale — d'en faire des enfants robustes, instruits et bien élevés, de fidèles chrétiens et de bons citoyens, car il est le délégué de la famille, de l'Eglise et de l'Etat.

"L'élève se confie au maître corps et âme. Il lui demande la santé et les forces corporelles, les lumières de la raison, la vertu, ornement du coeur, afin qu'il puisse jouir ici-bas d'une certaine félicité en attendant le bonheur éternel.

"La famille demande à l'instituteur de lui former des enfants robustes, sages et vertueux, qui feront plus tard sa prospérité et sa joie.

"L'Eglise remet à l'éducateur ce qu'elle a de plus cher, les âmes de ses enfants qu'elle a rendues, par le baptême, héritières du ciel. En lui conférant le droit d'enseigner les éléments de la religion, elle lui impose charge d'âmes et le devoir de veiller sur l'enfance.

"L'Etat lui confie ses futurs citoyens pour qu'il en fasse de bons patriotes (4)."

(3) "Directoire scolaire", chanoine Barès, p. 64.

(4) Hanstrate et Labeau, *Cours complet de Pédagogie*, p. 14.

On le voit, la mission de l'instituteur en est une toute de dévouement et d'apostolat. Elle exige de ceux qui veulent la remplir les plus hautes qualités intellectuelles, morales et professionnelles. On ne saurait donc choisir avec trop de soin les instituteurs et les institutrices à qui les écoles primaires sont confiées, car il n'est pas de question plus importante pour une nation et pour une société entière que celle de l'éducation des enfants. L'éducation d'une génération réagit forcément sur l'éducation des générations suivantes.

Et l'importance de l'école primaire grandit encore de ce fait que de nos jours la plupart des familles laissent à l'école, du moins dans la plus large mesure, le soin de l'éducation des enfants. Dans les villes cette tendance est plus marquée; dans bien des cas, c'est le pensionnat qui enlève l'enfant à la famille dix mois durant, dans d'autres, et ils sont fréquents, on ajoute aux cinq ou six heures réglementaires de classe d'étude du matin et celle du soir. D'une façon ou d'une autre, l'enfant vit en dehors de la famille les trois quarts du temps, et, hélas! l'autre quart est parfois partagé entre la rue et le foyer paternel.

LA TACHE NATIONALE DE L'ÉCOLE PAR L'ÉDUCATION

En acceptant ainsi de suppléer aux parents dans la tâche de l'éducation, l'école assume donc une grande responsabilité. Si elle est bien organisée, bien dirigée, ce qu'elle doit être en un mot, elle remplit alors une tâche vraiment nationale, en se chargeant d'élever les générations qui lui sont confiées. Je dis *élever*, car dans les conditions où nos écoles se trouvent, elles doivent non seulement apprendre à leurs élèves à lire, écrire et à compter; les initier aux connaissances nécessaires dans la vie, mais les instruire de leurs devoirs religieux et faire l'éducation de leur caractère. Il faut le reconnaître, l'école est généralement plus favorable que la maison paternelle à l'éducation du caractère, grâce à la discipline qui substitue dans

la première une loi fixe et immuable, à la direction incertaine, inégale et parfois contradictoire de la seconde. Tout dans l'école concourt à l'éducation et au redressement du caractère: le contact des élèves entre eux, la présence, les leçons et surtout les exemples du maître, les prières, les devoirs, les lectures, les chants, les jeux, les punitions, les récompenses, toute la trame enfin de la vie scolaire.

De cette éducation du caractère naîtra comme naturellement la politesse et les bienséances chrétiennes qui font le charme des bonnes familles et des sociétés polices. "Les manières polies donnent cours au mérite et le rendent agréable, et il faudrait avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse", a dit La Bruyère. La politesse s'acquière bien plus par l'exemple que par le précepte. Cette remarque de Joubert est bien juste: "Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques." C'est pourquoi tout ce que dit et fait le maître en classe doit être l'expression d'un idéal sous une forme concrète, idéal soit de beauté, soit de vertu, soit de vérité.

C'est donc tout le problème de l'éducation morale, éclairée et renforcée par l'éducation religieuse, qui se joue à l'école primaire.

DE L'INSTRUCTION. — QUALITES PROFESSIONNELLES DES MAITRES.

Mais cette éducation morale elle-même ne saurait se passer de l'éducation intellectuelle, c'est-à-dire de l'"instruction". Ici nous touchons à la mise en opération du programme d'étude, qui exige du maître des connaissances pédagogiques variées, claires et complètes. Le difficile à l'école primaire, c'est d'éveiller d'abord les facultés de l'enfant avant de songer à meubler l'esprit de connaissances et de mettre à sa portée les notions qu'il doit acquérir. C'est une erreur de croire qu'enseignement primaire" veut dire simplement: apprendre aux enfants à lire, écrire et calculer, et leur mettre dans la tête quelques notions ac-

quises à la hâte par des procédés mécaniques, c'est-à-dire en faisant apprendre des pages par coeur; ou encore en exerçant à l'orthographe, en donnant dictée sur dictée non expliquée et en enseignant l'arithmétique à l'aide de séries de problèmes du même genre, non raisonnés. Non, les éducateurs de notre temps ont compris cette vérité d'un ancien: "L'enfant n'est point un vase qu'il faille emplir, mais un foyer qu'il faut chauffer."

Le temps est passé ou le manienient du martinet était la plus importante et la plus active fonction du maître. "Vous avez, disait-on autrefois, gâché une page d'écriture? Tendez la main: voici un coup sur la paume. Vous êtes obstinément bavard et turbulent? Tendez la main, mais en joignant les doigts (c'était un degré dans la punition): voici un coup sur la pointe des doigts. Vous troublez toute la classe? Voici le dictionnaire: prenez-le, allez "vous mettre à genoux et portez le livre à bras levé." (Rires).

C'était chose facile d'assurer ainsi la discipline, mais avec quel résultat! Les enfants craignaient le maître sans l'aimer; ils lui obéissaient extérieurement sans pour cela plier leur volonté. C'est par son âme qu'on mène les âmes et non avec le fouet. Il faut que l'écolier trouve dans le maître **non seulement l'homme qui enseigne** mais l'homme qui s'intéresse à son coeur. (Applaudissements).

Et de son côté le bon maître voit dans ses élèves non un troupeau qu'il peut conduire par la force et la crainte, mais une société dont les individus doivent être amenés à faire le bien et à éviter le mal librement, consciemment. A cette fin, le maître doit observer ses élèves afin d'adapter au tempérament de chacun ses directions et son enseignement. Par ce procédé on habitue l'élève à juger et à raisonner. Le jugement importe dans la vie, Messieurs. On peut dire que juger est la grande occupation de la vie; à chaque instant, nous avons besoin de nous former une opinion pour diriger notre conduite. La réussite de nos affaires et le bonheur ici-bas, dépend, en somme, après Dieu, de l'exactitude de nos jugements. Car il ne suffit

pas toujours de vouloir être un homme de bien et de progrès, il faut aussi savoir quelle est la voie la plus directe et la plus sûre pour le devenir. Vous l'avez sans doute constaté, Messieurs, l'instruction, la culture de l'esprit ne sont pas toujours des indices d'un jugement sain et sûr. La culture du jugement est donc pour l'individu plus importante même que celle de l'esprit, car c'est Larocheffoucauld qui le dit, "on peut être un sot avec de l'esprit, on ne l'est jamais avec du jugement." (Applaudissements).

DE L'EDUCATION PHYSIQUE. — HYGIENE.

L'éducation intellectuelle, morale et religieuse ne constitue pas toute la tâche de l'école. Reste la culture physique et le soin de la santé. L'éducation physique peut et doit se donner à l'école par l'enseignement pédagogique de la gymnastique, sans préoccupation de sport violent ou de militarisme. Quant à la conservation de la santé, on y pourvoit en faisant connaître et en observant en classe les règles les plus sages de l'hygiène. A ce propos, c'est le temps de dire que l'enseignement anti-alcoolique fait partie intégrante du programme d'hygiène.

LE LENDEMAIN DE L'ECOLE

Vous le voyez, Messieurs, la tâche de l'école est considérable et la situation d'instituteur pleine de responsabilité. Mais ce n'est pas tout. Le vrai éducateur doit regarder au-delà des murs de sa classe pour jeter un regard sur le monde, la vie, la nature, la patrie dont l'enfant sera demain l'un des acteurs. C'est pourquoi l'école primaire doit enseigner toute chose en vue du lendemain de l'école. Les élèves doivent en sortir armés pour la vie et préparés sinon à gagner immédiatement leur vie honorablement, mais au moins en mesure de s'orienter soit vers les écoles spéciales, technique, commerciale, agricole, normale, ou vers le collège classique.

Mais quelle que soit la vocation de l'élève, il devrait

sortir de l'école primaire avec une piété solide et éclairée; une conscience droite, un jugement sain, un goût cultivé, ayant en son cœur l'amour de tout ce qui est beau, bon, vrai et emportant bien gravé au meilleur de l'âme des sentiments élevés de justice et de charité.

Catholique convaincu et patriote ardent, il sera fier de sa foi et de sa race, et bien déterminé à vivre dans le monde digne de l'une et de l'autre. (Applaudissements).

DU CHOIX DES MAÎTRES

Mais pour que l'école primaire soit ce que nous venons de la définir, il faut la confier à des maîtres et à des maîtresses compétents.

Messieurs, je dois ici vous féliciter pour avoir fait des efforts sérieux pour vous assurer les services de bons maîtres. Vous avez confié les 653 classes qui sont sous votre contrôle dans les 25 commissions scolaires que renferme votre association à 581 Frères ou Soeurs (266 Frères et 315 Soeurs) et à 64 institutrices ou instituteurs, exactement 45 institutrices et 19 instituteurs.

Quelques points faibles à signaler: parmi les institutrices laïques, 11 n'ont qu'un diplôme élémentaire et 4 n'ont pas de diplôme; et parmi les instituteurs laïques, 3 n'ont qu'un diplôme élémentaire et 3 autres n'ont aucun diplôme. Le nombre moyen d'élèves par classe, 42, est trop élevé: cette moyenne indique que plusieurs classes renferment 50, 60 élèves et même plus. Proportionnellement au nombre total, le nombre des élèves qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur n'est pas assez élevé.

Une excellente initiative de votre part, M^{ms}. les commissaires, c'est d'avoir nommé un visiteur pour vos écoles. Et le choix que vous avez fait de M. l'abbé Dupuis est des plus heureux. Le rôle du visiteur est des plus importants, et les commissions scolaires, mieux renseignées, peuvent encourager, corriger, réformer, en connaissance de cause.

LA TACHE DES COMMISSAIRES

Voilà bien la tâche de l'école primaire, mais la vôtre, MM. les commissaires, quelle est-elle ?

M. le Surintendant, il y a un instant, avec beaucoup de clarté, vous a rappelé vos devoirs vis-à-vis de l'école primaire. Je ne reviendrai pas sur ce sujet si bien traité par la plus haute autorité scolaire dans la province. Néanmoins, permettez-moi d'attirer votre attention sur certains points.

Tout d'abord, augmentez le nombre des classes chaque fois que dans une école il y a plus de 40 élèves, en moyenne par maître. L'encombrement des classes est la principale cause du peu d'avancement des élèves.

Confiez les tout petits, dans des classes distinctes, à des maîtresses compétentes : la classe des débutants est la plus difficile à faire.

Faites-vous un devoir de recruter le meilleur personnel enseignant possible et de payer généreusement les maîtres et les maîtresses (religieux ou laïques). Certaines commissions scolaires de la ville de Montréal et des environs payent encore quelques institutrices \$150 et \$200 et quelques instituteurs \$350 et \$450 ; c'est trop peu pour attirer dans la carrière de l'enseignement des personnes réellement qualifiées et dignes en tout point de la confiance des parents. Dans cette même région on ne paye parfois que \$200 ou \$250 aux Frères ou Soeurs comme traitement. Ce n'est pas généreux, si l'on considère que chacune de nos communautés religieuses pourvoit à ses frais à la formation du personnel enseignant congréganiste.

Exigez des instituteurs et des institutrices laïques au moins un diplôme modèle et offrez-leur un traitement généreux qui les retiendra longtemps dans la carrière de l'enseignement. Soyez vraiment sympathiques au personnel enseignant.

Intéressez-vous au succès des élèves en les encourageant, les stimulant par des concours, des prix, des dis-

inctions méritées. Mettez au concours, sous la direction de votre dévoué visiteur des "bourses" qui faciliteront l'accès aux écoles spéciales ou professionnelles.

ADMINISTRATION FINANCIERE

Au point de vue de l'administration financière des commissions scolaires, vous devez agir, MM. les commissaires comme ne agissent les directeurs consciencieux et prudents d'une grande maison de commerce.

Vous devez surveiller l'administration du budget et vous mettre au courant de la situation financière de la municipalité; voir à ce que les taxes soient perçues en temps convenable, afin d'éviter des emprunts qui serviront à payer les dépenses ordinaires ou les intérêts d'emprunts précédents: ce serait une injustice pour ceux qui payent leurs taxes scolaires à la date réglementaire; préparer, au début de chaque année, le budget de l'année scolaire à suivre; ne jamais emprunter au-delà de tant pour cent de la valeur imposable; s'assurer de la possibilité d'emprunter avant de faire faire des plans pour constructions nouvelles; créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette, quand possible; payer à date les intérêts et honorer à leur échéance les coupons des débetures vendues; en négligeant ce grave devoir, une commission scolaire amoindrit son crédit et se met dans la nécessité de payer à la banque un intérêt supplémentaire.

Messieurs, voulez-vous conserver à vos municipalités scolaires leur autonomie? Surveillez-en scrupuleusement l'administration financière. Une seule commission scolaire mal administrée peut compromettre le crédit de ses voisines.

Je dois rendre, d'ailleurs, hommage à maintes commissions scolaires de Montréal pour leur prudence, leur vigilance et leur habileté dans la gestion des affaires scolaires de la municipalité.

*UN CHIFFRE ELOQUENT. — PREPARONS
L'AVENIR.*

Messieurs, un chiffre éloquent m'a frappé en parcourant le rapport annuel de votre dévoué visiteur général, M. l'abbé Dupuis. 27,772 élèves fréquentent les écoles des 25 commissions scolaires qui composent votre association.

28,000! Messieurs, c'est une armée de conscrits qui se préparent sous votre direction à affronter demain les combats de la vie. (Applaudissements).

28,000! c'est la population d'une ville qui sera, au point de vue moral et social ce que l'école l'aura faite.

28,000! demain citoyens ou mères de famille — quel appoint au point de vue national si ce bataillon a été discipliné par la religion et animé d'un fier patriotisme.

28,000! quel facteur fécond pour la race canadienne-française, si cette belle et vigoureuse jeunesse apprend à l'école la valeur et le prix de la Foi catholique et s'y pénétre du génie français, reliquaire merveilleux du bon goût, enveloppe élégante du beau et source des plus nobles sentiments.

Ainsi formée, la génération de demain commencera à descendre le cours du temps, consciemment et fièrement décidée à rester pure de tout alliage à travers les flots d'étrangers que l'immigration jettera sur nos bords, comme les eaux pures et azurées que les sources du Saint-Laurent versent dans son lit savent se rendre à la mer sans se mêler aux différents courants que de nombreux tributaires apportent au grand fleuve. (Applaudissements).

28,000! quelle valeur économique, si dès l'école primaire, les petits garçons ont contracté l'habitude de l'économie par la caisse d'épargne scolaire et formé le vœu bien arrêté de se créer une carrière par l'étude, l'application, la sobriété et le travail, soit dans les métiers lucratifs, l'industrie, l'agriculture ou le commerce; quelle valeur écono-

mique enfin, si les petites filles, dès l'école primaire ou le couvent, ont appris l'art pour la femme, celui de bien tenir une maison; d'être non seulement l'ornement et la joie de famille — ce qui importe — mais aussi la providence prévoyante du foyer, la sage et douce conseillère de chacun.

Messieurs, l'importance de l'école primaire vous dit l'importance de vos fonctions. Votre bienveillante attention et votre accueil sympathique me prouvent que vous comprenez l'une et l'autre.

Allocution de S. G. Mgr Georges Gauthier

Au milieu des applaudissements de la foule, Mgr Gauthier prend la parole. Mgr regrette que Mgr l'Archevêque de Montréal, n'ait pu assister au Congrès. C'est avec bonheur qu'il remplace Sa Grandeur.

De sa voix chaude et sympathique Mgr félicite les orateurs de cette séance. Ce qui l'a frappé surtout, c'est le caractère si profondément chrétien de ce Congrès. Chaque discours a été empreint des convictions religieuses, franchement et ouvertement affichées. C'est bien le signe distinctif de notre enseignement. Gardons ces principes sacrés. Ayons pour les instituteurs le plus grand respect. Vous ne savez pas combien s'usent vite dans les classes, ceux qui y enseignent. Ils commencent à mourir le jour où ils se consacrent à cette épuisante carrière.

Messieurs les Commissaires, soyez irréprochables dans les fonctions d'administrateurs que vous remplissez, soyez remplis de zèle pour les progrès de l'éducation. Les écoles dont vous êtes les tenanciers sont le creuset où s'élabore notre nationalité.

Monseigneur LePailleur se lève alors et remercie les Congressistes d'être venus, en si grand nombre, prendre part à ces assises solennelles de l'enseignement. Il invite Messieurs les membres des Commissions Scolaires à se

rendre maintenant à l'Académie du Boulevard où un banquet doit avoir lieu.

La foule se disperse enchantée de ce qu'elle avait vu et entendu.

Des personnalités marquantes de Montréal assistaient à cette séance. Citons de mémoire: Mgr Emile Roy, Vicaire général, l'honorable juge Eugène Lafontaine, l'échevin L. A. Lapointe, M. P., le Dr Jean P. Décarie, l'échevin Trefflé Bastien, le député Séverin-Létourneau, le notaire Camille Paquette, M. l'abbé Adélarde Desrosiers, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, le R. P. Charbonneau, C. S. V., curé d'Outremont, M. l'abbé F. X. Ecrément, curé de Ste-Cunégonde, M. J. N. Perrault, Directeur Général des Ecoles, le magistrat Ulric Lafontaine, les RR. FF. Modestus et Osmond, des Frères des Ecoles Chrétiennes, le R. F. Alexandre, Directeur de l'Ecole Ste Clothilde, M. Joseph Beaubien, maire d'Outremont, l'échevin N. Turcot, M. P. P., les membres du cercle Emile Roy, le Dr P. Barrette, le R. P. Amé, franciscain, le R. P. Bourque, dominicain, M. l'abbé A. Bernard, P. S. S., de l'Ecole Apostolique, M. l'abbé Edouard Contant, curé de Maisonneuve, M. U. H. Dandurand, l'échevin Narcisse Lapointe, M. le chanoine Sylvestre, de Joliette, M. A. C. Miller, Principal de l'Ecole Olier, le R. P. Jodoin, o. m. i., l'échevin O. H. Létourneau, le Dr Ernest Lauzon, Dr B. Bonnier, M. Rodrigue Langlois, M. l'abbé Meindre, de St Denis, M. L. N. Cadieux-de-Courville, M. le Curé Foucher, de Villeray, le notaire R. Langevin, M. le curé J. E. Provost, de Dominion Park (Lachine), M. Alexandre Deschamps, M. l'abbé J. P. Desrosiers, curé de Ville St. Pierre, MM. les abbés Noël Fauteux, J. O. Maurice, A. Deschênes, M. le curé J. D. A. Guay de St-Jean-Berchmans, le R. P. Crevier, C. S. C., curé de St-Laurent, M. le curé J. C. C. Brodeur, de St-Etienne, le Dr J. A. Pilon, de Ville Longue

Pointe, M. le professeur Le Rouzès, M. Omer Héroux, les échevins L. E. Gauthier et Arthur Corbin, d'Outremont, (1) etc., etc.

Le banquet

A six heures l'Académie du Boulevard recevait les congressistes. La grande salle avait été décorée artistiquement sous la direction de M. l'abbé L. M. Borrel, 1er vicaire au T. S. Enfant-Jésus. Mgr LePailleur invita S. G. Mgr Gauthier à bénir les tables et les convives. L'entrain le plus gai ne cessa de régner durant le dîner.

L'Honorable Boucher, de la Bruère présidait à la table d'honneur, ayant à sa droite S. G. Mgr Georges Gauthier, et à sa gauche Mgr Emile Roy, vicaire général de l'Archidiocèse.

Après le Dîner, M. C. J. Magnan, Inspecteur Général, eut la grande bonté de visiter en détail l'Académie du Boulevard. Il manifesta hautement sa satisfaction et félicita les Commissaires d'avoir su ériger ce véritable palais scolaire, si complètement pourvu de toutes les améliorations modernes.

Les Soeurs de Sainte-Anne qui dirigent cette Institution, conserveront longtemps le souvenir de cette bienveillante attention.

(1) Voir à la fin du volume les noms de tous les commissaires d'écoles qui ont assisté au Congrès.

Séance d'étude et de discussion

C'est au Cercle Paroissial que commença, à 8 hrs. la séance d'étude et de discussion. Monseigneur G. M. Le-Pailleur présida cette séance avec tout le tact qu'on lui connaît. Des points délicats y furent soulevés et discutés.

M. l'abbé J. A. Bourassa, Président de la Commission scolaire de Ste-Clothilde, agissait comme secrétaire.

Discours de Mgr Emile Roy.

Mgr Emile Roy V. G., dans une allocution où vibrerait une vive et sincère émotion, donna de sages avis aux Commissaires. Il leur recommanda surtout d'administrer avec la plus scrupuleuse équité, les deniers publics qui leur sont confiés. Il les supplia d'enlever tout prétexte à leurs adversaires en observant les lois de la justice et de l'honnêteté. Mgr ne craint point de faire allusion à certains abus vraiment regrettables qu'il déplore avec beaucoup d'amertume. Les paroles de Mgr le Vicaire Général causèrent une profonde impression chez les Congressistes.

RESOLUTIONS ET VOEUX DU CONGRES

I

AUTONOMIE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

1o. Attendu que les contribuables de la presque totalité des commissions scolaires et les contribuables de Montréal se sont déjà prononcés en faveur de l'autonomie

des dites commissions lors de la commission d'enquête royale établie par le gouvernement provincial;

2o. Attendu que malgré cette expression manifeste d'opinion populaire, des rumeurs d'annexion en bloc à la commission scolaire centrale de Montréal semblent persister en certains lieux;

3o. Attendu que le système des commissions indépendantes étant à base paroissiale, est le plus avantageux parce qu'il donne aux parents un droit immédiat et une participation plus directe à l'éducation de leurs enfants;

4o. Attendu que par une telle fusion, les contribuables de ces municipalités scolaires perdraient le contrôle de leurs écoles;

Attendu que la perspective d'une annexion à la commission de Montréal devient pour quelques commissaires un prétexte aux dépenses considérées;

5o. Attendu qu'il n'est pas prouvé que les petites municipalités scolaires sont plus mal administrées que les grandes;

6o. Attendu que les griefs prétendus ou vrais formulés contre certaines commissions indépendantes peuvent être facilement redressés autrement que par une fusion;

7o. Attendu que les dits griefs sont loin en tout cas de couvrir une majorité des dites commissions;

8o. Attendu que, étant données d'un côté la bonne volonté manifeste de tous les commissaires réunis en convention, et, de l'autre, la garantie d'une surveillance plus efficace de la part du bureau de l'instruction publique, il sera facile de mettre fin à toute opération non désirable;

9o. Attendu enfin, que les commissaires et les trésoriers des trente-six commissions scolaires sus-mentionnées sont encore pleins de confiance dans l'esprit de justice et le bon vouloir des gouvernants de la province de Québec;

Il est résolu à l'unanimité que les dites municipalités scolaires dont les noms suivent déclarent s'opposer de toutes leurs forces à toute annexion, garder jalousement

leur autonomie complète, rester dans le Statu Quo, et faire connaître à qui de droit leur inébranlable détermination :

Montréal-Hochelaga—St-Henri de Montréal.

Montréal-Dorion—Saint-Denis, Saint-Edouard, Saint-Etienne, Saint-Jean-Berchmans.

Montréal-Laurier — L'Enfant-Jésus, Saint-Georges, Saint-Jean de la Croix, Saint-Jean-Baptiste.

Montréal-Maisonneuve — Hochelaga, Saint-Frs. Solano, Côte Visitation, Saint-Grégoire le Thaumaturge.

Montréal-Laval — Longue-Pointe, Ville Saint-Bernardin, Villeray, Sainte-Cécile, Saint-Joseph de Bordeaux, Ahuntsic, Youville.

Montréal-Westmount — Sainte-Clothilde, Côte des Neiges (Saint-Pascal Baylon), Côte des Neiges (Notre-Dame).

Comté Maisonneuve — Ville de Maisonneuve.

Jacques-Cartier — Saint-Laurent, Saint-Pierre aux Liens, Tr. S. Sacrement de Lachine.

Westmount — Saint-Léon de Westmount, Saint-Viateur d'Outremont, Sainte-Madeleine, Coteau Saint-Pierre.

Jacques-Cartier — Rivière Saint-Pierre, Verdun, Ville Saint-Paul, Côte Saint-Luc.

Laval — Côte Saint-Michel.

II

UNE BELLE PROTESTATION

Les commissions scolaires catholiques de Montréal font des vœux pour que le gouvernement ontarien rende justice

A la deuxième assemblée de la première Convention des Commissions Scolaires Indépendantes de Montréal et de la Banlieue, tenue le trente et unième jour de janvier,

mil neuf cent quinze, dans la salle du Cercle Paroissial, Boulevard St-Joseph, Montréal, à 8 heures du soir sous la Présidence de Mgr G. M. LePailleur, président de l'Association des Commissions Scolaires, trente-six Commissions Scolaires s'unissaient fermement pour voter à l'unanimité la résolution suivante :

10.—Que les Commissions d'écoles de Montréal et de la Banlieue envoient à leurs vaillants compatriotes d'Ontario leurs plus sympathiques félicitations ;

Regrettent que leur Association n'étant pas légalement autorisée, ne puisse joindre maintenant à cet appui moral une aide pécuniaire ;

Encouragent de toutes leurs forces l'intelligent et patriotique mouvement de l'Association de la Jeunesse Catholique Canadienne Française ;

Savent la victoire certaine, parce que des coeurs généreux et des mains habiles y conduisent les soldats ;

Et désirent cette victoire prochaine, car Dieu est juste et la cause sacrée de l'éducation en Ontario comme ailleurs Lui est chère ;

20.—Que les 43,000 enfants sous la direction des dits Commissaires d'écoles applaudissent leurs petits frères d'Ontario et les encouragent à continuer leur beau geste qui a fait l'admiration de tous, et qui a donné une fière leçon de patriotisme et d'endurance ; Ils les assurent d'une constante union de prières, pour que justice leur soit rendue, et bientôt.

Signé) *Mgr G. M. LePailleur,*
Président.

Abbé J. A. Bourassa,
Secrétaire-Général

III

EMPRUNTS SCOLAIRES

Attendu qu'il est pratiquement impossible aux Commissions Scolaires d'attendre la perception de leurs reve-

nus avant de commencer leurs constructions et qu'en conséquence elles doivent en pareil cas contracter des emprunts;

Attendu que la loi scolaire qui régit les emprunts est claire et précise;

Attendu qu'il importe sérieusement que ces articles du Code Scolaire soient suivis en tous points par toutes et chacune des Commissions Scolaires, afin de garantir la bonne administration dans les questions de constructions, de mode d'emprunt de service des intérêts et des remboursements à être effectués, afin de tenir toujours sage l'équilibre entre les besoins pédagogiques d'une part et l'actif et le passif d'autre part;

Attendu que pour obvier aux difficultés possibles d'embarras financiers il est inutilement suggéré de faire une nouvelle législation au sujet des emprunts scolaires;

Il est résolu d'affirmer au gouvernement qu'une nouvelle législation pourrait être dangereuse au progrès scolaire autant qu'elle serait inutile de complications, et qu'il suffit de voir à ce que les Commissions Scolaires suivent non seulement la lettre mais l'esprit de la loi, qui n'autorise les emprunts qu'en autant qu'ils sont motivés et financièrement balancés par la garantie raisonnable du paiement de leurs intérêts et de leur amortissement, outre les dépenses nécessaires d'administration.

Signé) *Mgr G. M. LePailleur,*
Président.

Abbé J. A. Bourassa,
Secrétaire-Général.

IV

CAISSES D'ECONOMIE SCOLAIRE

Il est résolu unanimement :

a Que toutes les Commissions Scolaires s'autorisant de la loi 1909, établissent en leurs écoles, les Caisses d'Economie Scolaire, conformément aux règlements et aux formules adoptés par le Département de l'Instruction Publique;

b Que le Département de l'Instruction Publique soit prié d'exiger un rapport des Caisses d'Economie Scolaire déjà établies, de le publier, de primer et de récompenser l'établissement et le bon fonctionnement de ces caisses dans toutes les Municipalités Scolaires de la Province de Québec;

c Que le Département de l'Instruction Publique avise à l'organisation d'un Congrès des trésoriers des Caisses d'Economie Scolaire.

Mgr G. M. Le PAILLEUR,
Président.

Abbé J. A. BOURASSA,
Secrétaire.

Comme spécimen-modèle de Caisse d'Economie Scolaire, il nous fait plaisir de citer celle organisée par Monseigneur G. M. Le Pailleur, au Saint-Enfant Jésus. Nous en publions ci-après l'état financier.

ETAT FINANCIER DE LA CAISSE D'ECONOMIE
SCOLAIRE DE L'ENFANT JESUS.

5496 enfants ont été inscrits sur les listes de la Caisse depuis son établissement.

Après 8 ans d'opération.

du 22 juillet 1907 au 22 juillet 1915

RECETTES

| | | |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Dépot | \$39,805.33 | |
| Autres recettes | 837.83 | |
| | | \$40,643.16 |

DEBOURSES

| | | |
|--|-------------|-------------|
| Retrait pour dépôt en banque au crédit des enfants | \$34,041.00 | |
| Retrait pour cause de mort, départ ou besoins impérieux | 3,515.29 | |
| Retrait pour prêt à la Commission Scolaire | 3,000.00 | |
| | | \$40,556.29 |
| BALANCE EN CAISSE | \$ | 86.87 |

LES JOURNAUX

Nous ne pouvons mieux terminer ce Compte-rendu qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des articles publiés par les grands quotidiens de Montréal, au sujet du Congrès de l'Association des Commissions Scolaires.

I

POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le congrès de Montréal

On verra par la lettre de M. Dumont que le surintendant de l'Instruction publique insiste particulièrement, dans son rapport annuel, sur l'importance des congrès des commissaires d'écoles. C'est en effet l'une des plus fécondes, l'une des meilleures initiatives qui aient été prises depuis longtemps.

J'ai tenu, pour ma part, à assister à plusieurs de ces réunions, dans des milieux très différents et toujours, sous la diversité qu'imposaient les circonstances locales, j'ai constaté la même valeur de fond. Les commissaires repartaient plus conscients de la dignité de leurs fonctions, mieux éclairés sur la façon de les remplir, très disposés à mettre en oeuvre les conseils qu'on venait de leur donner. Il y a dans notre province d'admirables ressources, qui ne demandent qu'une intelligente mise en oeuvre, une bonne volonté qui n'attend qu'un appel direct pour se transformer en puissance d'action.

Les congrès de commissaires complètent les congrès pédagogiques. Ceux-ci tendent à améliorer la valeur du personnel enseignant, ceux-là à former la conscience des commissaires chargés de la surveillance de l'école et dont la coopération avec les matres est essentielle. M. de la Bruère propose d'étendre le cadre des congrès de commissaires et d'y inviter tous les pères de famille — ceux qui choisissent les commissaires et qui seront peut-être les commissaires de demain.

Cette idée est le prolongement logique de celle qu'on a déjà mise en oeuvre. Elle tend au même but : éveiller l'opinion, l'orienter vers le progrès réel, en dehors des querelles politiques.

Nous souhaiterions pour notre part qu'il y eût chaque

année, dans toutes les paroisses de la province, une *journée scolaire* où l'on distribuerait à tous les pères de famille les sages indications, les précieux conseils que nous avons vu donner aux commissaires par M. de la Bruère, M. Magnan et leurs dévoués collaborateurs.

* * *

L'un de ces prochains dimanches, le 31 janvier, il y aura au Mile-End, ainsi que le *Devoir* l'annonçait hier, l'un de ces congrès de commissaires où se réuniront les représentants des différentes commissions indépendantes de Montréal. Le surintendant de l'Instruction publique, l'inspecteur général des écoles de la province, l'inspecteur de district, le visiteur général des écoles des commissions indépendantes y assisteront et y prendront la parole, avec des représentants distingués du monde ecclésiastique et laïque.

Cette réunion aura forcément un caractère plus solennel que celles tenues jusqu'ici, elle touchera peut-être à des problèmes locaux qui n'ont pas été abordés dans les autres, mais elle s'inspirera de la même pensée. Nous lui souhaitons d'avance le plus grand succès.

Et nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler.

Omer HEROUX

(*Le Devoir*, 25 janvier 1915)

II

LE PROGRES SCOLAIRE

Les trente et quelques commissions scolaires qui dirigent et administrent les écoles de Montréal et de la banlieue ont eu hier leur premier congrès, aux délibérations duquel a pris part le surintendant de l'Instruction publique.

On s'accorde à louer les résultats qu'ont produits, dans d'autres parties de la Province, des réunions de cette nature; mais aux organisateurs de la convention d'hier, nous serions tentés d'adresser — en bonne part — un reproche:

ce n'était pas assez d'un jour pour étudier d'une manière convenable les nombreuses et importantes questions qui devaient nécessairement être soulevées dans une pareille réunion.

Aussi regrettons-nous que les orateurs n'ont fait qu'effleurer rapidement les différents sujets énumérés au programme. Et parce que ces sujets n'ont pas été traités à fond, il y a danger que la bonne parole que l'on a semée ne puisse porter tous ses fruits.

Nous aurions aimé particulièrement que l'on prit le temps de mieux examiner les lacunes signalées par l'abbé Dupuis dans nos écoles primaires. Une des plus graves assurément, et qui a été seulement mentionnée en passant, avec la remarque qu'un progrès est sensible dans cette direction, c'est la tendance des enfants à quitter l'école avant d'avoir acquis un bagage de connaissances suffisant pour les aider dans la lutte pour la vie.

Ceux qui s'intéressent à la cause de l'instruction publique s'alarment depuis longtemps de voir un si petit nombre d'enfants aller jusqu'au bout du cours primaire. A treize ans, souvent plus tôt, les enfants sont retirés de l'école et lancés dans la vie.

A ce mal connu depuis longtemps, n'est-il pas urgent de chercher un remède ?

On ne peut facilement empêcher les parents surchargés de famille, d'être pressés de mettre leurs enfants en demeure de pourvoir, par le travail, à leur propre subsistance.

Mais on peut corriger dans une certaine mesure les inconvénients d'une trop brève scolarité en rendant plus rapide le progrès de l'instruction.

On déplore que les enfants sortent de l'école à 13 ans. Comptons qu'ils y sont entrés à 6 ans, quelquefois à 5 ans. Et pourquoi, après six ans d'étude, traînent-ils encore dans les classes inférieures du cours primaire, rarement au-delà de la troisième.

Ainsi que le faisait observer M. Miller, inspecteur d'écoles, c'est parce que les classes élémentaires sont con-

sidérées comme peu importantes, qu'on les encombre invariablement, et qu'on les confie aux instituteurs les moins recommandés. Or, comme l'enseignement aux tout petits est forcément un enseignement individuel, le maître ne peut guère obtenir de résultats lorsqu'il lui faut faire pénétrer chacune de ses leçons dans quarante, et souvent dans soixante petites intelligences, toujours bien disposées à apprendre, mais naturellement souvent distraites.

Nos éducateurs les plus expérimentés affirment que les progrès de l'enseignement seraient deux fois plus rapides au moins, si l'on remédiait à cet encombrement des classes élémentaires. Les enfants gagneraient au moins deux ans si on limitait à une vingtaine le nombre d'élèves dans chacune des premières classes du cours primaire.

C'est un changement facile à effectuer, et qui ne coûterait pas cher aux administrations scolaires. Et, grâce à cette méthode nouvelle, les enfants sortant de l'école à treize ans seraient aussi avancés qu'aujourd'hui ceux qui en sortent à quinze ans.

(*La Patrie*, 1er février, 1915).

III

POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le congrès d'hier

Il y avait hier après-midi, au Monument National, pour entendre parler d'instruction publique, un auditoire à peu près égal à celui qui accueillit, au cours de la campagne électorale de 1912, MM. Gouin et Tellier.

C'est une constatation consolante et qui montre l'intérêt qu'éveille aujourd'hui ce problème.

Et, constatation pareillement consolante, les auditeurs, commissaires et pères de famille, sont restés là trois heures durant, non point à écouter des attaques ou des défenses faites au point de vue électoral, mais des observations

d'utilité immédiate, — faites par des techniciens. On verra d'ailleurs, par les discours que nous publions aujourd'hui, que le visiteur général des écoles des commissions indépendantes, l'inspecteur général et l'inspecteur de district n'ont pas plus hésité à signaler les lacunes qu'à louer ce qui est bien.

Seulement, parlant de ce qu'ils connaissent, ils ne sont pas restés dans le vague et ils ont indiqué, à côté du mal, le remède nécessaire.

Prenez par exemple une situation concrète. La fréquentation scolaire est généralement bonne, mais le nombre des élèves qui atteignent les hautes classes n'est pas assez nombreux.

Pourquoi? Parce que, répondent les techniciens, on surcharge les professeurs des classes inférieures. Ils ont trop d'élèves, ils ne peuvent leur donner toute l'attention nécessaire. D'où piétinement sur place, perte de temps et sortie des élèves avant qu'ils aient atteint les classes où ils devraient normalement parvenir.

Le remède est simple ajoutent les conférenciers. Désencombrez les classes, engagez assez de professeurs pour que chacun puisse suivre de près ses élèves et leur faire rendre le maximum d'efficacité. Exigez aussi que l'on mette dans les classes des petits des maîtres et des maîtresses de première valeur, qui connaissent les enfants, car les premières classes sont en réalité les plus importantes.

* * *

Qu'on lise les discours que nous donnons ailleurs. On y verra les mêmes indications claires, précises. —Voici ce qu'il y aurait à faire, voici comment vous pouvez le faire, répètent tous les conférenciers.

Et notre système faisant la part très large aux parents et à leurs représentants directs, c'est à ceux-ci qu'il appartient, dans une large mesure, de réaliser les réformes indiquées.

Nous l'avons dit bien des fois, on nous pardonnera de le répéter une fois de plus : le grand mérite des congrès de commissaires, bientôt complétés par les congrès de pères de famille, c'est de mettre les contribuables en face des réalités de la situation scolaire et de leur indiquer la voie à suivre. Il y a énormément de bonne volonté latente dans la province de Québec, mais cette bonne volonté demande à être éclairée et stimulée.

Mgr Gauthier donnait hier le résultat de son expérience : Partout où ont eu lieu des congrès, disait-il, nous avons trouvé les esprits disposés à entendre parler de progrès et de sacrifices. On a fait surgir un état d'esprit nouveau. Les députés de toutes les opinions nous donnent le même témoignage. Il était facile du reste, pour qui a quelque peu suivi les congrès, de prévoir ce résultat.

Combien de fois avons-nous entendu d'excellents commissaires dire : Mais nous n'avions jamais pensé à cela ! Si nous avions su...

Chez certains auditeurs de la région de Montréal, l'impression se nuance d'un peu — et parfois de beaucoup — de colère quand ils entendent l'inspecteur général, chiffres en main, réclamer le relèvement des salaires, le perfectionnement des études, l'amélioration du personnel enseignant, entrer dans les détails les plus précis, avec la compétence de l'homme qui a donné trente ans de sa vie à l'enseignement, qui a fait la classe à la ville et à la campagne, qui est allé dans les écoles de France, de Suisse et de Belgique compléter et vérifier ses expériences. — Eh ! quoi, disent-ils, c'est cet homme-là qu'on nous a présenté comme un *êteignoir*, comme *l'ennemi du progrès*!...

Eh ! oui, et cet homme — dont les opinions sont assurément discutables comme celles de tout autre — a donné dans le récit de son enquête sur les écoles d'Europe un plan de réformes plus complet, plus large, que tout ce à quoi ont jamais pensé ses détracteurs.

Et c'est avec une joie profonde que nous avons re-

cueilli au congrès les échos de la campagne qui réveille présentement les meilleurs instincts de notre race. Non seulement on a adressé à la minorité franco-ontarienne le salut qui convenait, mais M. l'abbé Dupuis a spécialement et énergiquement insisté sur le caractère national que doit avoir notre éducation.

Faisons mieux apprendre, a-t-il dit, l'histoire du Canada, pour que l'enfant sache toute la noblesse de sa race et de son pays; faisons-lui en même temps connaître la figure et les ressources de ce pays, par une étude plus approfondie de la géographie, et particulièrement de la géographie économique; apprenons-lui ses droits et ses devoirs dans la Confédération. *"Le Droit public dont nous jouissons a été inscrit, article par article, dans la constitution canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parlementaires gigantesques. Ne craignons pas de le dire à nos enfants."* Et que ces enfants apprennent pareillement à respecter et à faire respecter leur langue, à la parler le mieux possible...

* * *

Cette bonne et fructueuse journée s'est terminée par l'examen de questions qui intéressent de façon exclusive les commissions scolaires de la région de Montréal: autonomie, surveillance de l'administration, etc. On en trouvera ailleurs le détail, et nous aurons probablement l'occasion d'y revenir.

Omer HEROUX

(*Le Devoir*, 1er février 1915.)

**Rapport annuel de M. l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur-général
de l'Association des Commissions Scolaires de Montréal.**

STATISTIQUES OFFICIELLES

Tous ceux qui ont à coeur la cause de l'Instruction Publique, parcourront, avec intérêt, les statistiques suivantes, extraites du dernier rapport de M. l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur général de l'Association des Commissions Scolaires de Montréal:—

Commission Scolaire d'Hochelaga

| | Classes Elèves | |
|---|-----------------------|------|
| Académie Saint-Joseph: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 24 | 341 |
| Frères de Sainte-Croix | 26 | 1011 |
| Ecole Baril (garçons): | | |
| Frères de Sainte-Croix | 16 | 740 |
| Ecole Baril (filles): | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 16 | 736 |
| Ecole de la Nativité: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 14 | 667 |
| Ecole Saint-Joseph: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 12 | 108 |

Maisonneuve

| | | |
|---|----|------|
| Académie Saint-Edouard | | |
| Ecole Jeanne d'Arc: | | |
| Frères des Ecoles Chrétiennes | 23 | 1018 |
| Académie de la Salle: | | |
| Frères des Ecoles Chrétiennes | 13 | 529 |
| Ecole Saint-Clément: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 10 | 341 |
| Ecole du Saint Nom de Jésus: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 24 | 1012 |
| Ecole du Saint Nom de De Marie: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 11 | 402 |
| Ecole Saint-Paul: | | |
| Frères des Ecoles Chrétiennes | 12 | 474 |

Ville de la Longue-Pointe

| | | |
|---|---|-----|
| Ecole Lebrun: | | |
| Maitresses laïques | 3 | 107 |
| Ecole Dufresne: | | |
| Maitresses laïques | 3 | 104 |
| Académie Saint-Bernard: | | |
| Maitres et Maitresses laïques | 4 | 117 |
| Couvent de Notre-Dame des Victoires: | | |
| Soeurs de Sainte-Anne | 7 | 245 |
| Collège du Sacré-Coeur: | | |
| Frères du Sacré-Coeur | 7 | 221 |
| Ecole Guybourg: | | |
| Maitresse laïque | 1 | 27 |

Saint-François Solano

| | | |
|---|---|-----|
| Ecole des garçons: | | |
| Maitres laïques | 3 | 129 |
| Ecole des filles: | | |
| Petites Soeurs Franciscaines de Marie | 5 | 123 |
| Ecole du Parc Champlain: | | |
| Maitresse laïque | 1 | 35 |

Saint-Jean Berchmans

| | | |
|---|---|-----|
| Académie Guay (section des garçons): | | |
| Maitres laïques | 7 | 323 |
| Académie Guay (section des filles): | | |
| Maitresses laïques | 9 | 376 |

Villeray

| | | |
|---|----|-----|
| Ecole Notre-Dame du Saint-Rosaire: | | |
| Clercs de Saint-Viateur | 12 | 406 |
| Couvent de Saint-Gérard Majella: | | |
| Soeurs de Sainte-Croix | 14 | 615 |

Saint-Jean de la Croix

| | | |
|--------------------------------------|----|-----|
| Ecole Saint-Jean-de-la-Croix: | | |
| Clercs de Saint-Viateur | 12 | 520 |
| Couvent de Sainte-Anne: | | |
| Soeurs de Sainte-Anne | 11 | 576 |

Sainte-Cecille

| | | |
|--------------------------------|----|-----|
| École des garçons: | | |
| Maitresses laïques | 9 | 359 |
| Ecole des filles: | | |
| Soeurs de Sainte-Croix | 10 | 427 |

Saint-Denis

| | | |
|--------------------------------|----|-----|
| Académie Saint-Denis: | | |
| Frères Maristes | 14 | 637 |
| Académie Laurier: | | |
| Soeurs de Sainte-Croix | 14 | 680 |

Saint-Grégoire-le-Thaumaturge (Immaculée Conception)

| | | |
|---|----|-----|
| Académie Saint-Jean-Berchmans: | | |
| Frères de l'Instruction Chrétienne | 12 | 594 |
| Académie Saint-François-Xavier: | | |
| Frères de l'Instruction Chrétienne | 13 | 653 |
| Académie Sainte-Famille: | | |
| Frères de l'Instruction Chrétienne | 13 | 630 |
| Ecole de Marie Immaculée: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 14 | 649 |
| Académie Saint-François-Xavier: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 13 | 589 |
| Académie Sainte-Famille: | | |
| Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie | 13 | 638 |

Ville Saint-Paul

| | | |
|---|---|-----|
| Ecole Saint-Paul: | | |
| Frères de l'Instruction Chrétienne | 7 | 250 |
| Ecole Marguerite Bourgeoys: | | |
| Congrégation de Notre-Dame | 5 | 185 |

Sainte-Clotilde

| | | |
|---|---|-----|
| Ecole des garçons: | | |
| Frères de l'Instruction Chrétienne | 5 | 223 |
| Ecole des filles: | | |
| Soeurs de Sainte-Anne | 5 | 241 |
| Ecole Maternelle: | | |
| Maîtresses laïques | 3 | 341 |

Sainte-Cunégonde

| | | |
|--|----|-----|
| Collège de Sainte-Cunégonde: | | |
| Frères des Ecoles Chrétiennes | 15 | 693 |
| Académie Paroissiale: | | |
| Soeurs de Sainte-Anne | 15 | 607 |
| Asile de Sainte-Cunégonde: | | |
| Soeurs Grises | 6 | 403 |

Saint-Léon de Westmount

| | | |
|--|---|-----|
| Académie Saint-Léon: | | |
| Frères des Ecoles Chrétiennes | 7 | 193 |
| Académie Saint-Paul: | | |
| Congrégation de Notre-Dame | 6 | 152 |

Notre-Dame-de-Grâce

| | | |
|--------------------------------------|---|-----|
| Académie du Sacré-Coeur: | | |
| Frères du Sacré-Coeur | 5 | 157 |
| Ecole de Notre-Dame de Grâce: | | |
| Congrégation de Notre-Dame | 6 | 168 |
| Ecole de l'Avenue Coolbrooke: | | |
| Maîtresse laïque | 1 | 35 |
| Ecole de la Côte Saint-Luc: | | |
| Maîtresse laïque | 1 | 19 |

Cote Visitation

| | | |
|-------------------------------------|---|-----|
| Ecole Sainte-Philomène: | | |
| Frères Maristes | 8 | 347 |
| Académie de Rosemont: | | |
| Congrégation de Notre-Dame | 8 | 338 |

Très-Saint-Sacrement (Lachine)

| | | |
|--|---|-----|
| Ecole Provost: (section des garçons): | | |
| Maîtres laïques | 2 | 74 |
| Ecole Provost: (section des filles): | | |
| Soeurs de Sainte-Anne | 4 | 123 |

GRAND TOTAL:

| | | |
|--|--|--------|
| Commissions Scolaires: | | 25 |
| Ecoles: | | 72 |
| Classes: | | 653 |
| Elèves: | | 27,772 |

**LISTE OFFICIELLE DES COMMISSAIRES
D'ECOLES QUI ONT PRIS PART
AU CONGRES.**

Commission Scolaire d'Outremont

M. Henri Millette, Président (ancien Président de l'Association des Commissions Scolaires).
Rév. Père O. Charbonneau, MM. Joseph Beaubien, maire d'Outremont, L. E. Gauthier, A. C. Miller.
M. J. A. Gauthier, secrétaire-trésorier.

Côte des Neiges (St-Pascal-Baylon)

M. Alphonse Gohier, président.
MM. Félix Gohier, Alphonse Deguire.

Municipalité Scolaire d'Youville.

M. H. Villeneuve, président.
MM. Joseph Richard, Geo. H. Aubin.
M. Henri Gratton, secrétaire-trésorier.

St-Jean-Berchmans

M. le curé J. D. A. Guay, président.
MM. Abraham Denault, Joseph Bouffard, Jules Petitjean.
M. J. C. Legris, secrétaire-trésorier.

Municipalité Scolaire du Village de Villeray.

M. le curé J. Armand Foucher, président.
MM. P. Simard, Aimé Venne, J. A. Jarry, M.D., L. Dolbec.
M. F. X. Bouthillier, secrétaire-trésorier.

St-Etienne.

M. le curé J. C. C. Brodeur, président.
MM. Joseph Marcotte, Jules Auclair, Omer Fiset, F. X. Lanctôt.
M. Léopold Lanctôt, secrétaire-trésorier.

St-Edouard.

M. Hector Chartrand, président.
MM. Arthur A. Gagnier, Napoléon Hénault, Joseph Napoléon Boyer.
M. Horace Howison, secrétaire-trésorier.

St-François-Solano.

M. William Payette, président.
MM. Louis D. Caron, Hormisdas Bouchard, Aimé Blaignier, Alfred Millette.
M. Hector Hardy, secrétaire-trésorier.

Ahuntsic.

M. J. H. Berthelet, président.
MM. l'échevin Trefflé Bastien, J. C. Laverdure, Joseph
Filiatrault.
M. J. A. Ricard, secrétaire-trésorier.

Verdun.

M. Paul Lalonde.
M. O. Deguise, N.P., secrétaire-trésorier.

Ville St-Paul.

M. Thomas Henrichon, président.
MM. Jean-Baptiste Barbeau, Joseph Séguin.
M. J. W. Meloche, secrétaire-trésorier.

St-Pierre-aux-Liens.

M. le curé J. P. Desrosiers, président.
MM. Alphonse Chabot, L. D. Trudeau, Nap. Tison.
M. J. E. Moulin, secrétaire-trésorier.

Très-Saint-Sacrement (Lachine)

M. le curé J. E. Provost, président.
MM. Ulric Proulx, Arthur Demers, Alfred Dumesnil, Ar-
chibald Numainville.
M. Napoléon Couture, secrétaire-trésorier.

Ste-Clotilde.

M. le curé Jules A. Bourassa, D.D., président.
MM. A. Potvin, H. Boudrias, J. E. Lévesque, A. Thouin.
M. N. Mantha, secrétaire-trésorier.

St-Henri.

M. L. J. Lussier, président.
MM. H. Lemay, T. Ste-Marie, M. Barrière, R. Laberge.
M. Henrichon, secrétaire-trésorier.

Ste-Cunégonde.

M. le curé F. X. Eugène Ecrément, président.
M. A. Chrétien.

St-Léon de Westmount.

M. E. Emery, président.
M. Alfred St-Cyr, junior, secrétaire-trésorier.

Ste-Madeleine d'Outremont.

M. l'échevin Arthur Corbin, président.
MM. S. Proulx, J. P. Lévesque, J. B. Trempe.
M. W. Brodeur, secrétaire-trésorier.

T. S. Enfant Jésus.

Mgr G. M. LePailleur, P.D., curé, président.
MM. Alfred Duranleau, C.R., M. Adolphe Lemay, Israël
Dupré, M. Legault.
MM. J. A. Vincent et A. S. Vincent secrétaires-trésoriers.

St-Denis.

Dr Ernest Lauzon, président.
M. J. Robert.
M. L. N. Cadioux-de-Courville, secrétaire-trésorier.

St-Jean de la Croix.

M. Guenette, président.
M. le notaire J. Proulx, secrétaire-trésorier.

Hochelaga.

Dr B. Bonnier, président.
M. A. A. Desrochés.
M. Wilfrid Desjardins, secrétaire-trésorier.

Maisonneuve.

M. le curé Edouard Contant, président.
M. le Notaire M. G. Ecrément, secrétaire-trésorier.

Ville de la Longue-Pointe.

M. Omer Dufresne, président.
MM. J. Albert Laurence, Moïse Gingras, Trefflé Duro-
cher, Eugène Bellay.
Dr J. A. Pilon, secrétaire-trésorier.

Ste-Cécile.

M. H. Cadioux, président.
MM. Gustave Lapalisse, C. Dazé, J. Girard, J. Monier.
M. Théophile Ratelle, secrétaire-trésorier.

Notre-Dame de Grâce.

R. P. Louis Bourque O.P., curé, président.
M. J. Léandre Décarie.
M. Joseph Hurtubise, secrétaire-trésorier.

Côte St-Luc.

M. Pierre Lemieux, président.

Côteau St-Pierre.

M. Pierre Lemieux (délégué).

Ville Saint-Laurent.

M. Wilfrid Legault, président.

MM. F. D. Beaulieu, V. Lebeault, J. B. Dagenais.

St-Jean-Baptiste.

M. Alexandre Deschamps, président.

MM. Auguste Brunet. Thomas Lamanque, Dr P. Barrette.

M. le notaire Rodolphe Langevin, secrétaire-trésorier.

St-Grégoire-le-Thaumaturge.

M. L. Pinsonneault, secrétaire-trésorier.



